PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2025 A MONTPELLIER

Clubs présents :

AASS SECTION NATATION AGDE
ALBI SPORTS AQUATIQUES
AQUA ET SYNCHRO 66
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES
AQUA NAT'JUVIGNAC
AS SALINDRES
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON
ASC BÉZIERS NATATION
ASPTT MONTPELLIER
ASPTT TOULOUSE
AVENIR MURET NATATION
BEAUCAIRE TARASCON AC
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
C.N BEZIERS MEDITERRANEE
CAHORS NATATION
CANET 66 NATATION
CASTRES SPORTS NAUTIQUES
CN AUCH
CN CAPDENAC
CN CARCASSONNE
CN CASTELSARRASIN
CN CÉVENNES ALÈS
CN CUGNAUX
CN DE CAUSSE ET VALLON
CN FIGEAC
CN FONT-ROMEU-CERDAGNE
CN LANNEMEZAN
CN LUNEL
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
CNS ST-ESTÈVE
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE
DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE
DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT
DAUPHINS DECAZEVILLE
DAUPHINS TOULOUSE OEC
E.P SEMEAC TARBES NAT
ESPADONS SOUILLAC NATATION
EVEIL MENDE NATATION
GOURDON NATATION
GRAND RODEZ NATATION
JS GRAMAT
LAVAUR NATATION 81
LES DAUPHINS ILLOIS
MARSOUINS DU COMMINGES
MIREPOIX NATATION
MONTAUBAN NATATION
MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA
MONTPELLIER METROPOLE NATATION
MONTPELLIER PAILLADE NATATION
NAGE EVASION
NATATION ARTISTIQUE POUR TOUS
NAUTIC CLUB L'HERS
NAUTIC CLUB NÎMES
NC LE VIGAN
SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
SETE NATATION
SN ST-CÉRÉ
SO BAGNOLS-MARCOULE
SPLACH NATATION
SPORTING CLUB GRAULHET
STADE TOULOUSAIN WATER-POLO
TARBES NAUTIC CLUB
THUIR NATATION
TOULOUSE ATHLETIC CLUB
TOULOUSE NAT SYNCHRO
TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
US CARMAUX NATATION
US COLOMIERS NATATION

Clubs absents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES
AN ST-GILLES
AQUA SPORT ST-CYPRIEN
AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER
AQUATIC CLUB COURNON
ASC MONTAUDRAN
C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
C.N DE ST-AFFRIQUE
C.N MAZAMET AUSSILLON
CARCASSONNE O.A
CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS
CLUB NAUTIQUE PORTESIEN WATER POLO
CN ATLANTIE
CN BALMA
CN CASTELNAUDARY
CN CERET
CN FLEURANCE
CN LIMOUX
CN MONTREAL
CN NARBONNE
CN PAMIERS
CN PORTET-SUR-GARONNE
CN RAMONVILLE
CN ST-CYPRIEN
CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
COUSERANS PYRENEES NATATION
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE
DYNAMO MARTINET
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN
ENTENTE BRETENOUX-BIARS
ESPACE SYNCHRO NARBONNE
FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
GAILLAC NATATION
LANGUEDOC-ROUSSILON WP
LAUDUN L'ARDOISE A.C
LE BOULOU NATATION
LES DAUPHINS ILLOIS
LOURDES NATATION
MONTPELLIER WATER-POLO
S OLYMPIQUE REVEL
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION
SCN BLAGNAC
SDN DE TOURNEFEUILLE
SEA SUN POLO
TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERGUE

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Henri BERGERET, Michel COLOMA, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Aude FRITZ, Maxence GOUX, Michel MAHEUX, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Catherine RAMONE, Lionel REY, Caroline ROBLEDA, Anne SARRUS, Alexandra VERGNES et Julien VILLE
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Guy MARTEL (Aude), Bernard DALMON (Aveyron-Lozère), Éric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD (Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Jean PEYRAUD (Hérault), Christine PESTEIL (Lot), Catherine RAMONE (Hautes-Pyrénées), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales), Daniel GOMES (Tarn)

Invités :

- Dominique CUPILLARD, Secrétaire Générale de la Fédération Française de Natation
- Pascal ETIENNE, Directeur Régional Académique Jeunesse et Sports d'Occitanie

- Richard MAILHE, Président du CROS[1] Occitanie
- Aurélie MARTINIERE, Directrice du CREPS[2] de Montpellier
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable

Assistent :

- Fanny BABOU, Directrice Technique Régionale
- Lionel BARNADES, Entraîneur CAF Occitanie/Font-Romeu
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN[3] Occitanie
- Antoine FONTAINE, Service Juridique de la Fédération Française de Natation
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie
- Frédérique PERRIN, Secrétaire

Excusés :

- Les membres du Comité Directeur : Valentin BARRAU, Richard LAGRAVE, Marie-Christine LALANE, Gwénola LE DONE
- Les Présidents des Comités Départementaux : Nathalie DEMAY (Ariège), Michel OLIVET (Tarn et Garonne)
- Muriel ROTH, Directrice du CREPS de Toulouse
- Kamel CHIBLI, 1er Vice-président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Géraldine GEORGES, Entraineur CNAHN[4] Natation Artistique Occitanie/Colomiers

Nombre de clubs présents	67
Nombre de voix représentées	24 630
Taux de participation	79,87%

Ouverture de l'interface de visioconférence : 9h30

Début des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 9h30

1. Allocution du Président

En introduction, Bernard DALMON adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ; il insiste particulièrement sur les vœux de succès, de santé, de réussite personnelle et collective.

[1] Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie
[2] Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.
[3] Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.
[4] Centre National d'Accession Haut-Niveau.

Il remercie ensuite chaque participant pour sa présence et son engagement continu envers la natation, son dévouement et sa passion.
Bernard DALMON remercie Dominique CUPILLARD, Pascal ETIENNE, Richard MAILHE, Aurélie MARTINIERE, pour leur participation à cette journée et excuse Christian ASSAF, Kamel CHIBLI, Carole DELGA, Muriel ROTH et Gilles SEZIONALE.
Suite à la richesse de l'année écoulée tant en termes de résultats que d'organisations et de défis, Bernard DALMON félicite les nageurs récompensés aux Jeux Olympiques, Léon MARCHAND, Anastasia KIRPICHNIKOVA et Ugo DIDIER mais aussi David AUBRY, Guillaume GUTH, Marina JEHL, Pauline MAHIEU, Assia TOUATI et Antoine VIQUERAT. Il remercie également Nicolas CASTEL et Samuel CHAILLOU, membres de l'encadrement des Equipes de France ainsi que Ludivine CRUBELLIER et Lionel REY, sollicités au sein des jurys des épreuves olympiques.
Plus généralement, Bernard DALMON remercie les bénévoles, les entraineurs, les officiels et les nageurs.
Outre les échéances olympiques, Bernard DALMON souligne les succès de la ligue à savoir la vitalité et l'attractivité des clubs, le déploiement du plan J'Apprends A Nager et des dispositifs de nage sécuritaire. Pour autant, les défis restent nombreux avec, entre autres, l'accompagnement et le soutien des clubs, le suivi des projets d'équipements, la formation et le renouvellement des techniciens comme des dirigeants. D'un point de vue transversal, l'éco-responsabilité doit être inscrite au cœur des pratiques.
En conclusion, Bernard DALMON rappelle les valeurs du sport, confirme sa détermination à relever les défis susmentionnés et remercie les élus qui l'accompagnent, les salariés et cadres d'Etat en mission auprès de la ligue.

Intervention d'Aurélie MARTINIERE

Aurélie MARTINIERE remercie la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour son intervention. Elle se dit satisfaite d'être présente afin d'établir des relations avec les acteurs de la natation en Occitanie. Aurélie MARTINIERE souligne également le dynamisme de la ligue comme en témoigne le contenu des différents rapports qui lui ont été envoyés. Elle clôture son intervention sur la qualité des relations entre la ligue et les différents CREPS d'Occitanie, qualité qui est nécessaire à la mise en œuvre de structures et la concrétisation de projets partagés.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024 à Toulouse

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024 à Toulouse

Conformément au contrat de prestation établi avec la société GEDIVOTE, Julien VILLE informe que suite aux opérations électorales du 9 novembre 2024, aucun recours n'eut été prononcé dans un délai de 30 jours auprès de GEDIVOTE et de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Ainsi, la destruction des données électorales confidentielles a été prononcée le 12 décembre 2024 et le certificat de destruction émis le 6 janvier 2025.
Compte-tenu de cette information, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport moral

Julien VILLE revient sur les principaux éléments qui ont marqué la saison 2023-2024 en rappelant notamment l'accompagnement des clubs par la ligue sur les plans institutionnel, fonctionnel, informatique et en termes de signalement et de lutte contre toute forme de violences. De même, il rappelle l'engagement de la ligue en faveur des structures labelisées du Projet de Performances Fédéral, de l'organisation d'évènements nationaux, des organisations régionales, des comités départementaux, de la labellisation et via les aides spécifiques aux disciplines.
L'intégralité du support de l'intervention de Julien VILLE est disponible en annexe 1.
En l'absence d'intervention, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

A cet instant, Bernard DALMON et Julien VILLE remercient l'Assemblée Générale pour la confiance témoignée, années après années depuis 2011 et tout récemment pour le taux de participation massif (92,97%) aux élections du Comité Directeur à l'occasion desquelles tous les candidats ont été élus dès le premier tour, avec un nombre de voix élevé et resserré (92 à 97%). Ceci témoigne de la réussite, en Occitanie, de la mise en œuvre de la Réforme Territoriale votée en 2015 et engagée avec la naissance de la ligue en 2017.

5. Rapport d'activités des défis régionaux

Chaque animateur de défi régional intervient successivement pour présenter le bilan de l'action de son défi d'appartenance (Natation Course, Natation Artistique, Eau Libre, Activités Estivales, Maîtres, Officiels de Natation Course). Le support de chacune des interventions est disponible en annexe 1.
Jean SCHULZE s'interroge sur l'action de la ligue en faveur du développement de l'eau libre et de l'organisation des compétitions de cette discipline. Il regrette le non renouvellement de certains évènements et, d'un point de vue général, les rapports de cette journée qu'il juge trop quantitatifs et insuffisamment qualitatifs. Enfin, il souhaite connaître le calendrier 2025 de l'Eau Libre alors que

Jacques TUSET précise que le Cercle de Compétences Eau Libre, sous le sceau de la Fédération Française de Natation, est en ce moment-même réuni à ce sujet.
En l'absence d'interventions supplémentaires, le rapport d'activité de chaque défi régional est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie et Aisance Aquatique

Thibault HETZEL présente le rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie. Après une présentation rapide de l'ERFAN (équipe, objet, objectif) viennent un bilan quantitatif et qualitatif de la saison écoulée, la certification Qualiopi, les perspectives 2024-2025, les possibilités de financement mais aussi un focus sur l'apprentissage, le rôle du tuteur, les aspects règlementaires et les actions de formation collective. L'attention fut également portée sur le déploiement de l'Académie de la Natation.
Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.
Compte-tenu de ces informations, le rapport d'activité de l'ERFAN Occitanie est approuvé à l'unanimité.

7. Vie sportive

7.1 Equipe Technique Régionale, actions régionales, CAF Natation Course Occitanie/Font-Romeu, CAF Natation Course Occitanie/Toulouse et CNAHN Occitanie/Colomiers

Fanny BABOU décline sa présentation des résultats à l'échelle internationale, nationale et régionale. En termes de sélections régionales, il convient de retenir l'organisation de 14 jours de stages et de compétitions mobilisant 54 nageurs et 17 éducateurs issus de 25 clubs.
Successivement, Lionel BARNADES et Michel COLOMA présentent l'activité des CAF Natation Course respectifs de Font-Romeu et Toulouse, en termes de fonctionnement et de résultats scolaires et sportifs. Ils soulignent la qualité des performances réalisées et appellent à ne pas banaliser le niveau de pratique et de confrontation qui caractérisent l'Occitanie.
Christine KITEGI rappelle le principe de fonctionnement et les objectifs du CNAHN Occitanie/Colomiers ; elle présente également les principaux résultats aux échéances nationales.
Communément, Lionel BARNADES, Michel COLOMA et Christine KITEGI insistent sur la qualité des relations établies avec les différents CREPS en faveur du fonctionnement de chacune de ces structures.
Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

Intervention de Richard MAILHE

Richard MAILHE remercie la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour son invitation. Il rappelle le rôle du CROS, insiste sur l'action du CROS en faveur de la formation des dirigeants et son attachement aux thématiques sport-santé, éducations, citoyenneté et politiques publiques du sport. Il rappelle aussi que le CROS est membre fondateur du Campus des Métiers du Sport. Richard MAILHE revient sur le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques et fait part de sa conviction de nécessaire redistribution des bénéfices (27 millions d'Euros) en faveur du milieu olympique et sportif ainsi que des fédérations.

Intervention de Pascal ETIENNE

Pascal ETIENNE s'associe à Richard MAILHE au sujet du succès des Jeux Olympiques et Paralympiques, il insiste sur les résultats qui positionnent l'Occitanie comme l'une des régions les plus remarquées en termes de sportifs médaillés.
A l'échelle de la ligue, Pascal ETIENNE souligne la solidité de la structuration de celle-ci et la force de son engagement. Il met en exergue le dynamisme au regard de la campagne de financement des Projets Sportifs Territoriaux, des 5 480 bénéficiaires du Pass'Sport, du financement annuel de 2 à 3 équipements et des missions réalisées par 3 cadres d'Etat, dont Fanny BABOU et Philippe SCHWEITZER, auprès de la ligue.

Intervention de Dominique CUPILLARD

Dominique CUPILLARD adresse ses remerciements à Bernard DALMON pour son invitation et explique représenter Gilles SEZIONALE, Président de la Fédération Française de Natation. Elle adresse ses remerciements aux élus sortants et ses félicitations au Comité Directeur dernièrement élu. Elle remercie Christine KITEGI qu'elle a côtoyée en Cercle de Compétences Natation Artistique et Eveil Aquatique. Dominique CUPILLARD se dit admirative du modèle de structuration et du dynamisme de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation sous l'impulsion de son président, Bernard DALMON. En conclusion, Dominique CUPILLARD prend en compte les remarques formulées par Jean SCHULZE au sujet de la pratique en Eau Libre par les Maîtres et s'associe à Richard MAILHE au sujet de la vigilance quant à la redistribution des bénéfices de l'organisation des Jeux Olympiques en faveur de milieu olympique et sportif et particulièrement des fédérations olympiques.

8. Comptes annuels 2023-2024

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN Occitanie et des structures CAF et CNAHN. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé. Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

8.1 Bilan au 31 août 2024

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2024. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean PEYRAUD :

- Le total du bilan s'élève à 1 071 026 €.
- Les investissements représentent 168 828 € en valeur nette.
- Les acquisitions représentent 8 984 € en valeur d'achat et sont financées sur les fonds propres.
- L'encours des créances des usagers s'élève à 248 002 Euros ; le dénouement en début d'exercice suivant des créances les plus importantes a été vérifié ; les autres créances s'élèvent à 184 115 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 465 820 € dont 31 520 € pour les comptes bancaires du Centre National d'Entrainement de Font-Romeu. Elles sont en hausse de 9% après plusieurs années de baisse.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 656 830 €. Il n'y a plus de subvention d'investissement restant par rapport au compte de résultat.
- La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années. Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge correspondant aux dépenses restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées. Par cette méthode, on prend en compte, dans le résultat de l'exercice, uniquement la partie de la subvention ou des ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent

fera l'objet de dépenses sur les exercices futurs. Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 34 445 € de charges sur les ressources affectées pour le Pôle. Il reste à engager sur les prochains exercices 29 295 € de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique. Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.

- Les dettes à court terme s'élèvent à 306 592 € en baisse par rapport à l'année dernière. Les dettes fournisseurs et charges à payer augmentent de 54%. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 111 079 € en diminution de 30%.

En conclusion, la situation financière de la Ligue reste saine et solide malgré le résultat de l'exercice. Il y a autonomie financière et le montant des disponibilités est sécurisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable (près de 4 mois). Le niveau des fonds propres constitués au cours des années antérieures permet d'absorber le déficit. Cela permet d'assurer qu'au 31 août 2024, malgré le déficit, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

8.2 Compte de résultats

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2023 et le 31 août 2024. L'analyse de l'activité, présentée par Jean PEYRAUD, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 468 456 € dont 61 538 € de fonds dédiés. Ils comprennent :
  - Licences part régionale pour 262 975 € (en baisse de 3%). Cela représente 18% des produits.
  - Subventions pour 177 189 € (en hausse de 27%) soit 12% des produits.
  - Les droits d'engagement pour 169 287 € subissent une hausse de 56%. Ils représentent 12% des produits.
  - Les participations aux formations pour 365 615 € diminuent de 14% et représentent désormais 25% des produits d'exploitation.
  - La progression des recettes (et des dépenses corrélatives) des Pôles et centres de formation haut niveau se poursuit pour atteindre 380 463 €. Ils représentent 26% des produits.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 535 403 dont 63 740 € de dépenses restant à engager sur les fonds dédiés. Elles comprennent, entre autres :
  - Les Pôles et centres de formation haut niveau pour 421 593 € soit 27% des charges.

- Les charges de personnel pour 344 034 € (22% des charges d'exploitation) en baisse de 15% suite à de nombreux arrêts maladies.
- Les frais de mission et déplacements pour 212 821 € en progression de 5%. Cela représente 14% des charges.
- L'aide aux organisations, la labellisation et les Comités Départementaux s'élève à 103 884 € soit 7% des dépenses.
- Les intervenants notamment pour la formation représentent 55 267 €.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 66 947€ après prise en compte des reports de ressources de l'année précédente et des engagements restant à réaliser sur les Pôles et le programme j'Apprends à Nager.
Le résultat financier, uniquement constitué des produits perçus sur les livrets, est excédentaire de 2 639€.
Le résultat de l'exercice ressort déficitaire de 61 872€ après prise en compte d'un résultat exceptionnel excédentaire de 2 914€ correspondant aux dernières subventions d'investissement virées au compte de résultat en compensation des amortissements des biens financés (minibus et matériel technique) et de l'impôt société sur les revenus financiers

En conclusion, le déficit de 61 872 € s'explique par la baisse importante des recettes qui n'a pas pu être équilibrée par la légère baisse des charges. A titre complémentaire, les abandons de frais s'élèvent à 27 721 € (+10%) et la valorisation du bénévolat et des mises à disposition est estimée à 524 800 € et 406 000 €, respectivement.

8.3 Attendu du Commissaire aux Comptes

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. Un rapprochement a également été effectué entre la facturation émise (suite aux consignées qu'il a formulées, il y a un an) et la comptabilité. Il poursuit en alertant sur l'évolution des taux de la taxe sur les salaires au cours de l'année 2024, à prendre en compte, en partie, sur le prochain exercice.
En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes.
Le compte-rendu de Philippe RENAUT est disponible en annexe 2.

8.4 Compte-rendu du Contrôleur aux Comptes

Jacky OFFREIDI recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier Jean NESPOULOUS pour son travail.
Le compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes est disponible en annexe 3.

8.5 Approbation des comptes annuels 2023-2024

Compte-tenu de ces informations, les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité ; de même l'affectation en report est approuvée à l'unanimité.

8.6 Désignation des Contrôleurs aux Comptes

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne Michael COMBES et Marine HUMBERT en qualité de Contrôleurs aux Comptes pour l'olympiade 2025-2028.

Fermeture de l'interface de visioconférence : 14h10

Déjeuner : 13h26 à 14h11

Remise des récompenses fédérales : 14h11 à 14h21

Reprise des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 14h22

9. Intervention d'Antoine FONTAINE et Jeanne LEHERICEY

Sur invitation de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, Antoine FONTAINE et Jeanne LEHERICEY (Service Juridique de la Fédération Française de Natation) interviennent au sujet des évolutions pour les clubs employeurs au 1 janvier 2025, le rappel sur la prévention des violences, le contrôle d'honorabilité, les procédures de signalement et procédures disciplinaires ainsi que sur la gestion du temps de travail des salariés (notions de temps de travail, aménagement de temps de travail, travail effectif et repos obligatoire). Le support de leur intervention est communiqué par courriel à tous les clubs avec le présent procès-verbal.

10. Budget prévisionnel 2024-2025

En cohérence avec la conclusion de Christelle TIFFY, Expert-Comptable, de Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes et des comptes annuels 2023-2024, Bernard DALMON et Jean PEYRAUD présentent le budget prévisionnel 2024-2025, ce qui ne suscite aucune réaction.

11. Annuel Règlement Régional Financier 2025

En cohérence avec le budget prévisionnel 2024-2025, en termes d'évolution des tarifs, Julien VILLE rappelle que, suite à la pandémie de Covid-19, les montants des droits d'engagement avaient été drastiquement réduits avec la mise en place de l'exemption de ces derniers en faveur des clubs supports à la compétition concernée. Cette disposition avait ainsi permis le maintien de l'effectif de compétiteurs en Occitanie eu égard à l'impact de la crise sanitaire alors qu'une diminution fut observée au plan national. Depuis, année après année, les tarifs ont été régulièrement ajustés.
Ainsi, pour l'année 2025, sont proposés la réinstauration des tarifs d'avant pandémie pour les droits d'engagements de toutes les disciplines. En outre, sont maintenues toutes les aides aux organisations par demi-journée ainsi que le principe d'exemption des droits d'engagement du club support à la compétition concernée. Enfin, sont instaurées les aides spécifiques aux échéances nationales de Natation Estivale, celles à l'égard des Comités Départementaux par équipe engagée à la Coupe de France des Départements en poules régionale et nationale ainsi qu'une valorisation directe de la labellisation.
Compte-tenu de ces informations, l'Annuel Règlement Régional Financier 2025 est approuvé à l'unanimité. De même, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité, quitus au Comité Directeur concernant les tarifs relatifs au Waterpolo lesquels seront arrêtés à la prochaine réunion de Comité Directeur.

12. Questions diverses

Christine KITEGI promeut la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécifique à l'Eveil Aquatique sous le sceau de la Fédération Française de Natation via l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation.
Bernard DALMON répond que, malgré l'intérêt de cette formation, la problématique principale demeure la place des clubs au sein des équipements.

13. Clôture par le Président

Bernard DALMON remercie les participants pour leur contribution à la qualité des travaux de cette Assemblée Générale et à la sérénité du déroulé. Il fait part de sa satisfaction de l'approbation de tous les rapports à l'unanimité.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 17h18

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

ANNEXE 1

Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation

Montpellier – 11/01/2025

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

gedivote.

17 bis rue du Chemin Vert
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tel : +33 (0) 1 45 93 23 28
www.gedivote.fr

Certificat de destruction des données

La société Gedivote sise au 17 Bis Rue du Chemin Vert, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 851 901 165, certifie par la présente que l'ensemble des données à caractère personnel liées à l'organisation par Gedivote des opérations de vote de Ligue de Natation Occitanie Pyrénées Méditerranée de novembre 2024, ont fait l'objet d'une procédure de suppression/destruction.

Les données concernées sont notamment le fichier des électeurs, les listes d'émargements, les fichiers de résultats et de sauvegarde, les données liées à la solution de vote informatique (la copie des programmes sources et des programmes exécutables, bulletins de vote, journaux d'activité, logs, codes d'accès...), le matériel de vote. En respect de l'article L 34-1 du code des postes et des communications électroniques, les données de télécommunication peuvent être conservées dans un délai maximum d'un an pour répondre aux besoins d'enquêtes en matière pénale.

gedivote.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Saint-Maur-des-Fossés, le 06 janvier 2025

La Direction Technique

GEDIVOTE, EXPERT EN SOLUTION DE VOTE DEPUIS 1997

SA S au capital de 899 430 € - RCS Créteil B 851 901 165 – TVA intracommunautaire : FR92 851 901 165

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Rapport moral

- **L'apothéose olympique**

- **La ligue en chiffres**

  - 30 843 licences dont 6 780 compétiteurs
  - 108 clubs et 12 comités départementaux
  - 2 CAF Natation Course, 1 CNAHN Natation Artistique
  - 50 organisations régionales et 10 actions régionales par an (toutes disciplines confondues)
  - 1 réseau de 20 clubs supports
  - 15% des effectifs en Equipes de France (Natation Course)
  - 1,5 M€ de budget (perte de 61 k€), 27 k€ d'abandons de frais, 524,8 k€ de valorisation du bénévolat et 406 k€ de mise à disposition des équipements

Rapport moral

- **Accompagnement des clubs**

Accompagnement institutionnel
• Accompagnement dans la rédaction de plans de développement et de demandes de subventions dans le cadre de réponse aux Appels à Projets (PSF, PST, Aisance Aquatique, Sésame…) • Accompagnement à la demande de label • Accompagnement dans les relations avec les gestionnaires d'équipements privés ou les collectivités territoriales (mairies, communautés de communes) • Accompagnement sur le mécénat et les dons • Accompagnement sur les différentes demandes départementales et régionales
Accompagnement fonctionnel
• Rôle de médiation (en termes de relations humaines) de la ligue, sur demande • Aide à la relance des activités d'un club et/ou accompagnement d'une nouvelle équipe dirigeante
Accompagnement informatique
• Accompagnement avec prise à distance sur PC (TeamViewer) pour résoudre les problématiques des organisateurs de compétitions sur les interfaces extraNat et extraNat Pocket • Rôle de tampon de la ligue, par le biais de son référent informatique, entre les clubs et le Service Fédéral des Systèmes Informatiques
Accompagnement dans la sensibilisation à la lutte contre toute forme de violences
• Organisation annuelle de séminaire adossé à l'Assemblée Générale • Accompagnement, sur demande, à l'occasion de signalement

Rapport moral

- **Accompagnement des clubs**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Structures financées	24	41	39	41	41	49
Actions Subventionnées	53	134	109	57	109	133
Montants versés	92 000 €	127 800 €	162 350 €	153 950 €	147 360 €	149 790 €

AGENCE NATIONALE DU SPORT

- CNAHN, CAF : 170 k€
- Evènements nationaux: 50 k€
- Aides aux organisations régionales: 42 k€
- Aides aux comités départementaux: 33 k€
- Aides spécifiques: 20 k€
- Valorisation de la labellisation: 11 k€
- Aides spécifiques Natation Estivale: 7 k€

Rapport moral

- **Offre de formation en perpétuelle d'amélioration**

  - 400 stagiaires soit professionnels (éducateurs au sein des clubs ; maitres-nageurs sauveteurs auprès des collectivités territoriales ; enseignants de l'Education Nationale) soit bénévoles (au sein des clubs)
    - Acquérir des compétences théoriques et techniques en matière d'éducation et d'animation des différents publics, en tenant compte des spécificités de l'activité encadrée et de la mise en sécurité de ces publics en milieu aquatique
    - Orienter l'offre de formation vers la professionnalisation et la formation continue de l'encadrement des clubs ainsi que la formation des bénévoles

  - Application à toutes les disciplines administrées par la Fédération Française de Natation ainsi que pour tous les plans proposés par l'Etat tels que l'Aisance Aquatique et le Plan j'Apprends A Nager

  - Focus porté aux formations professionnelles par le biais de l'apprentissage en partenariat avec le CFA Sports Animation Occitanie et l'INFAN

  - Déploiement du concept fédéral de l'Académie de la Natation

Rapport moral

- **Pragmatisme pour l'avenir**

  - Renforcement des relations avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales
  - Développement de la pratique sportive en milieu rural et autour de l'Eau Libre
  - Suivi des programmes de création/réhabilitation d'équipements sportifs
  - Formations et professionnalisation des acteurs
  - Accompagnement à la structuration/pérennisation des clubs
  - …
  - Oser, tester, expérimenter, …, peut-être s'affranchir, innover

- **Conclusion et remerciements**

  - Nécessaires respect des procédures, communication, transparence
  - Gestion saine, situation financière sincère
  - Remerciements aux sportifs, aux entraîneurs, aux dirigeants, aux clubs, aux comités départementaux, aux salariés, aux cadres techniques, aux différents intervenants et aux collègues du Comité Directeur; aux collectivités territoriales et aux différents partenaires institutionnels et économiques

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Défi Natation Course

- **International**

  - Anastatsia Kirpichinikova, médaille d'argent sur 1500NL
  - Léon Marchand, 4 titres de champion olympique
  - Ugo Didier, champion paralympique 400NL

- **National**

- Le CAF Occitanie/Font-Romeu a obtenu tout au long de la saison d'excellents résultats sportifs et scolaires, ayant pour effet, une augmentation significative des candidatures, nécessitant pour cette saison de recruter un assistant pour une meilleure gestion du groupe.
- Le CAF Occitanie/Toulouse n'est lui non plus pas en reste avec un appel d'air créé par les résultats de la saison, là encore sur le plan sportif et scolaire, ainsi que par les excellents résultats des équipes Elites.

Défi Natation Course

- **National**

  - Championnats Benjamins Chalon /Saône du 16 au 18 décembre 2023
  - Clubs participants 20/302, Nageurs participants 82/ 838

  - Championnats Juniors 25m Montluçon du 9 au 12 décembre 2023
  - Clubs participants 19/168, Nageurs participants 62/518

  - Championnats de France Juniors Chalon /Saône du 16 au 21/04/2024
  - Clubs participants 20/210, Nageurs participants 97 / 706

  - Championnat de France National 2 Melun du 16 au 19/05/2024
  - Clubs participants 8/159, Nageurs participants 30/380

  - Championnat de France Open Pierrelatte du 16 au 21/07/2024
  - Clubs participants 21/215, Nageurs participants 106/754

  - Championnats de France Elite 25m Angers du 26 au 29 octobre 2023
  - Clubs participants, 10/103, Nageurs participants 45/400

  - Championnats de France Elite 50m Chartres 16 au 21 juin 2024
  - Clubs participants 15/143, Nageurs participants 63/514

Défi Natation Course

- **Régional**

La Ligue Occitanie, c'est aussi tous nos clubs affiliés à la Fédération Française de Natation et leurs bénévoles qui œuvrent pour notre sport sans compter. Souvent moins mis en lumière, mais ils font tout autant vivre notre Ligue et ils permettent dans tous nos territoires de pratiquer la natation course.

La Ligue permet aussi à nos nageurs Juniors et Seniors de niveau régional de participer à des compétitions en bassin de 50m au travers de :

- 1 meeting régional (décembre) encore pour la saison passée qualificatif pour les échéances nationales
- 2 meeting régionaux (janvier, Mai) mais qui ne sont plus qualificatifs depuis cette saison avec les modifications de règlement de la FFN

En catégorie des Benjamins:

- L'accès aux meeting régionaux a été possible pour les Benjamin 2 et la Ligue a organisé un championnat régional d'Occitanie et la Coupe Occitanie des départements eu juin 2024 à Toulouse
- 2 départements qualifiés au niveau national en filles (Haute Garonne et Gard) et 1 département qualifié en garçons (Hérault)

Défi Natation Course

- **Régional**

La Ligue Occitanie, c'est aussi des actions régionales:

Cette saison a vu aussi les titres de 1er club de France au classement Nationals des clubs des Dauphins du TOEC ainsi que sur les classements élites été et hiver.

Notons aussi dans le classement national des clubs : Canet 66 (3ème), Montpellier Métropole (7ème) , ASPPT Toulouse (22ème), CN Cévennes Ales (38ème), Montauban Natation (44ème), ASPTT Montpellier (55ème), entre autres.

Défi Natation Artistique

- **Officiels**

A	B	C	D	TOTAL
7	22	14	5	**48**

Cession de formation Officiels C et D	Cession de formation Officiels B Figures imposées	Cession de formation Officiels B Modules A&B	Cession de formation Officiels B Ballets acrobatiques	Remise à niveau des officiels
4	5	6	1	1

Formations assurées par **Noémie KRIPPELER** – Référente des officiels en Occitanie

- **Dates significatives**
  - Le 27-28 Janvier 2024 : Action de formation des Officiels en présence de Marie KAVAKLIOGLU sur les nouveaux règlements

Défi Natation Artistique

- **Photographie des clubs**

18 CLUBS : ALBI – AUCH – BEZIERS – CAHORS – COLOMIERS – MONTAUBAN MONTPELLIER – MONTAUBAN – MONTPELLIER – NARBONNE - NIMES – PERPIGNAN – RAMONVILLE - SETE – SAINT CYPRIEN – TARBES – TOULOUSE – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

13 CLUBS MIXTES ET **5** CLUBS NATATION ARTISTIQUE UNIQUEMENT
9 CLUBS présents sur le circuit WA
12 CLUBS présents sur le circuit CHALLENGE

- **BILAN DES COMPETITION ORGANISEE SUR LE TERRITOIRE OCCITANIE**

Compétitions régionales	Compétitions inter-régionales N2	Synchronat	TOTAL
6	3	6	**18**

- **REPARTITION DES COMPETITIONS SUR LE TERRITOIRE**

8 CLUBS SUPPORTS : CAHORS – COLOMIERS – MONTPELLIER – NIMES – PERPIGNAN – SETE – SAINT CYPRIEN - TOULOUSE

Défi Natation Artistique

- **Résultats nationaux – 7 clubs représentés sur les Championnats de France N1 et Elite**

COLOMIERS – MONTPELLIER – NIMES - PERPIGNAN – SAINT CYPRIEN – SETE - TOULOUSE

- **Résultats – podiums nationaux**

1	**COLOMIERS CNAHN**	Ballet Acrobatique JEUNES ELITE	3	**COLOMIERS CNAHN**	Ballet Libre JEUNES ELITE
2	**CAMILLE CONCHOU DELPRAT CNAHN**	Solo libre JUNIORS ELITE	3	**TOULOUSE NAT SYNCHRO**	Ballet Acrobatique JUNIORS ELITE
2	**CN SAINT CYPRIEN**	Ballet combiné SENIORS TC	3	**COLOMIERS**	Duo libre SENIORS TC
2	**TOULOUSE NAT SYNCHRO**	Ballet Acrobatique SENIORS TC	3	**CN SAINT CYPRIEN**	Ballet Libre Ballet acro SENIORS TC
2	**COLOMIERS CNAHN**	Ballet Libre JUNIORS ELITE	3	**COLOMIERS CNAHN**	Duo Libre JUNIORS ELITE

Défi Natation Artistique

- **Création d'un collectif Avenirs**

25 Nageuses nées entre 2012 et 2015
3 Regroupements :
- 04/02/24 à Colomiers
- 23/03/24 à Colomiers
- 05/05/24 à Toulouse et Colomiers

- **Stage de perfectionnement des 9-12 ans**

26 Nageuses de l'Occitanie
Entre les 06 et 11 Juillet 2024 à Villefranche de Rouergue
Directrice : Géraldine GEORGES de CNAHNOC
Entraineurs encadrants :
- Vanessa CAILLAUD CNSC
- Julia CASALS AS66
- Maeva MACHECOURT 3MNA

Entraineurs en formation :

Défi Natation Artistique

- **Retour sur les JO**

Nous sommes fiers de nos nageuses Occitanes présentes en EQUIPE DE FRANCE !!

Nous sommes fiers de tous les Bénévoles issus de nos clubs qui ont brillamment représenté notre région!!

Défi Natation Artistique

- **Retour sur les JO**

Nous sommes fiers de nos nageuses Occitanes présentes en EQUIPE DE FRANCE !!

Nous sommes fiers de tous les Bénévoles issus de nos clubs qui ont brillamment représenté notre région!!

Défi Waterpolo

OFFICIEL
WATER
POLO
LIGUE OCCITANIE

Défi Natation Estivale

- **Structures**

CLUBS

- **20 Structures** / 8 Départements
- Répartition des clubs :

  1/3 ➡ Lot (7)
  1/3 ➡ Gard + PO (3 + 3)
  1/3 ➡ Le reste (10)

- Répartition des zones :

  Nord-Ouest ➡ 12
  Sud-Est ➡ 8

LICENCIÉS

- **2153 en 2023** (2445 en 2023) **-12%**
- Occitanie 2ème derrière Nouvelle Aquitaine (2697)
- Gard : 2ème de France (760) derrière les Pyrénées-Atlantiques (1082) et Lot 3ème (739)
- A.S. Salindres : N°1 en Occitanie (270)

COMPÉTITEURS

- **512 en 2024** (505 en 2023, 430 en 2022 et 340 en 2021) **+ 2%**
- Occitanie 3ème derrière Nouvelle Aquitaine (735) et AURA (608)
- 18 clubs régionaux concernés
- AS Salindres : N°1 en Occitanie (86)

Défi Natation Estivale

- **Activités**

PLAN JAN

- 3 Départements / 6 Structures / 185 Enfants

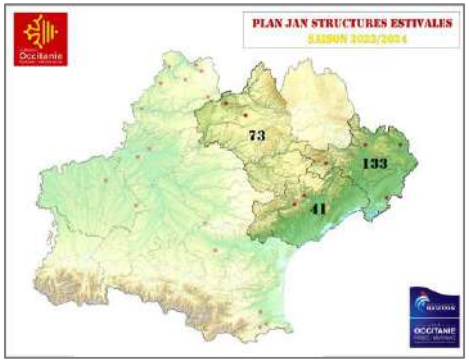

- Aveyron :
  - D Decazeville (38)
  - CN Causse et Vallon (17)
- Gard :
  - NC Le Vigan (66)
  - SO Bagnols (24)
  - AS Salindres (36)
- Hérault :
  - NC Bédarieux (29)

ENF

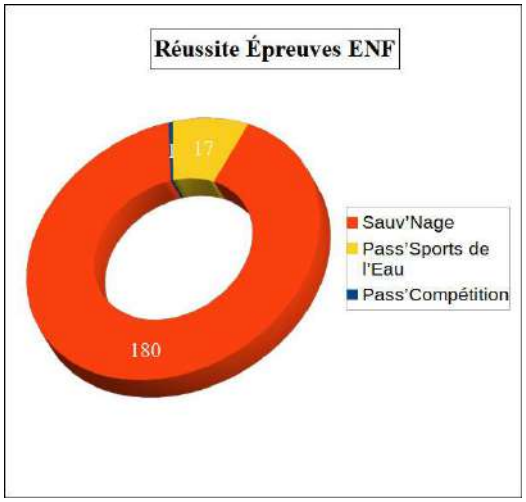

COMPÉTITIONS

- 1 compétition commune aux 2 zones : **INTERCLUBS RÉGIONAUX**
- Lieu : Céret (66)
- 121 Participants / 7 Structures
- Classement Dames (11 équipes) :

- **1er / Gourdon 1**
- 2ème / Céret 1
- 3ème / Bagnols 1

- Classements Messieurs (10 équipes) :

- **1er / Salindres 1**
- 2ème / Gourdon 1
- 3ème / Céret 1

- Pour le reste de la saison, 2 calendriers sportifs distincts par zone

Défi Natation Estivale

- **Compétitions**

ZONE NORD-OUEST

- Réouverture des piscines de Biars et Gourdon
  ➡ Licences en hausse !
- Département du Lot = Locomotive de la Zone Nord-Ouest
- Les autres départements sont plus en difficulté
- 8 compétitions organisées en 2024
- Difficultés financières pour certaines équipes pour se déplacer aux Interclubs Régionaux quand ils sont organisés dans l'autre Zone
- 2 clubs ont réussi à qualifier des équipes à la Finale Nationale des Interclubs : Gourdon (2 équipes) et Castelsarrasin (1 équipe)
- 27 nageurs de la zone ont participé au Critérium National
- Disparition d'un fidèle serviteur de la natation estivale en la personne de Thierry ROBINET, époux d'Éliane, Président de Gourdon Natation

ZONE SUD-EST

- 9 compétitions
  - 6 Coupes de Ville / Meetings
  - 2 Championnats Départementaux
  - 1 Championnat Régional
- Effectifs sportifs en hausse malgré l'absence des nageurs de Lodève et Montréal depuis maintenant 4 saisons
- A noter l'organisation de 3 compétitions à Thuir
- L'AS Salindres remporte pour la 4ème année consécutive le doublé Championnats du Gard / Championnats Régionaux
- Championnats Régionaux 2024 organisés à Bédarieux / 153 nageurs
  - 1er AS Salindres
  - 2ème SO Bagnols
  - 3ème CN Céret
  - 4ème Bédarieux NC
  - 5ème NC Le Vigan
  - 6ème Thuir Natation

Défi Natation Estivale

• Finalités Nationales

FINALE NATIONALE INTERCLUBS

- 2ème édition de cette nouvelle compétition remplaçant l'historique Coupe de France
- 18 meilleures équipes nationales Dames et Messieurs
- Lieu : Saint-Jean-Pied-de-Port (64) / 19 clubs / 204 participants
- 4 clubs d'Occitanie représentés par 30 nageurs
- Classement Dames

  - **Gourdon Natation (5ème)**
  - SO Bagnols (14ème)
  - CN Castelsarrasin (15ème)

  Classement Messieurs

  - **Gourdon Natation (12ème)**
  - AS Salindres (15ème)

CRITÉRIUM NATIONAL

- 5ème édition / 256 nageurs
- 38 nageurs d'Occitanie qualifiés / 10 clubs
- **7 nageurs titrés** :
  - **BENEZIT Corentin (JS Gramat)** : 50m Dos, 50m NL et 50m Pap J5/S
  - **CALVET-NICO Maxence (JS Gramat)** : 200m Brasse J3/J4
  - **CASTILLON Clara (AS Salindres)** : 200m Brasse J5/S
  - **CASTILLON Hugo (AS Salindres)** : 50 et 100m Brasse Benj 2
  - **FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) :** 50m Pap et 200m Dos J5/S
  - **MENINA Kahila (Espadons Souillac)** : 100m Dos J5/S
  - **TRUEL Aymeric (JS Gramat)** : 50m NL et 200m Brasse J1/J2
- 6 nageurs médaillés d'argent
- 6 nageurs médaillés de bronze

Défi Natation Estivale

Classement National et perspectives

CLASSEMENT NATIONAL

- 18 clubs d'Occitanie classés
- 2 clubs dans le Top 10, 3 dans les 20 et 5 dans les 30 premiers
- Classement National :

- **7ème**	**GOURDON NATATION**	**7 699 pts**
- 8ème	AS SALINDRES	7 696 pts
- 17ème	SO BAGNOLS-MARCOULE	5 319 pts
- 23ème	NC LE VIGAN	4 515 pts
- 27ème	CN CÉRET	4 337 pts
- 33ème	CN CASTELSARRASIN	3 811 pts
- 34ème	THUIR NATATION	3 730 pts
- 40ème	JS GRAMAT	2 070 pts
- 41ème	ESPADONS SOUILLAC NATATION	2 010 pts
- 46ème	CN FIGEAC	1 259 pts
- 50ème	BEDARIEUX NC	1 120 pts
- 52ème	SN ST-CÉRÉ	930 pts
- 55ème	D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE	789 pts
- 59ème	CN DE CAUSSE ET VALLON	609 pts
- 70ème	ENTENTE BRETENOUX-BIARS	390 pts
- 97ème	CN FLEURANCE	160 pts
- 101ème	DAUPHINS DECAZEVILLE	110 pts
- 108ème	SPLACH NATATION	20 pts

PERSPECTIVES 2024

- Reconduction de la nouvelle formule des Finalités Nationales plébiscitée par l'ensemble des clubs participants
- Calendrier organisationnel :
  - 2025 : Ligue AURA
  - 2026 : Ligue Pays de Loire
- Date : 22 au 24 août à Grand Aigueblanche
- Interclubs Régionaux 2025 : Zone Nord-Ouest

MERCI à l'ensemble des acteurs de la natation estivale !

Défi Eau Libre

- 23 juin 2024 : **Championnats de France Maitres à Palavas - 3km** – 260 participants

  Organisation portée, par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée Natation appuyée par un consortium héraultais composé de 3MUC Natation, Montpellier Métropole ASPTT Natation, C.N.Lunel et Comité Hérault Natation, avec l'appui d'Aqualove Sauvetage

- 26 aout 2024 : **Traversée de Sète** par le Sète Natation – 2 épreuves : 1 km et 2,5 km – 158 participants

- 15 septembre 2024 : **Animation eau Libre – Montauban Natation à Montclar de Quercy** – 4 épreuves : 300m, 500m, 1.5 km (avec palmes) et 3km – 60 participants

Défi Eau Libre

- **Sharon Van Rouwendaal**, la championne olympique de l'épreuve marathon 10km, sociétaire Montpellier Métropole NAtation26 aout 2024 : Traversée de Sète par le Sète Natation – 2 épreuves : 1 km et 2,5 km – 158 participants

- **Océane Cassignol**, formé dans les clubs héraultais

- Des bénévoles présents sur l'épreuve
  - Avec les volontaires Paris 2024 : **Jacques Tuset**
  - Avec le jury WA comme officiel : **Ludivine Crubellier**

Défi Eau Libre

- **Sharon VAN ROUWENDAAL,** Montpellier Métropole Natation
  - **Championne Olympique** de l'épreuve marathon (10km) aux jeux olympiques Paris 2024
  - **Championne du monde du 10km** – DOHA (Quatar)
  - **Championne du monde du 5km** – DOHA (Quatar)

- **Carla SERRA**, Canet 66
  - 4ème sur l'épreuve de 7.5 km de la COMEN à PROTARAS (CYP)
  - 7ème place sur le 7.5 km aux championnats d'Europe Juniors à VIENNE (AUT)
  - Sélectionnée pour le 7.5 km des championnats du monde Juniors

- **Clémence François**, Frontignan Neptune Olympique
  - 4ème championnats de France 24 km

- **Mathéo ANDREE**, Muret Natation,
  - **Champion de France en Juniors 2 du 10 km**

- **David AUBRY,** Montpellier Métropole natation
  - Participe 10km étape Coupe du Monde WA – Funchal (POR)

Défi Eau Libre

- **Classement National de la Coupe de France Eau Libre**

- **Classement national des Clubs d'Eau Libre**

Place	Club	Points	Département
35	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	3 500 pts	HERAULT (34)
40	AVENIR MURET NATATION	3 030 pts	HAUTE GARONNE (31)
72	NAUTIC CLUB NÎMES	420 pts	GARD (30)
182	NAGE EVASION	50 pts	HERAULT (34)
249	DAUPHINS TOULOUSE OEC	20 pts	HAUTE GARONNE (31)
264	AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	20 pts	AVEYRON-LOZÈRE
265	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	20 pts	HERAULT (34)
282	CN BALMA	20 pts	HAUTE GARONNE (31)
292	SPLACH NATATION	20 pts	GERS (32)
395	SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION	10 pts	ARRIEGE (09)
418	SETE NATATION	10 pts	HERAULT (34)
426	UNDINE REVEL	10 pts	HAUTE GARONNE (31)
427	SEA SUN POLO	10 pts	HERAULT (34)

- **Classement Elite des Clubs**

Place	CLUB	Points
27	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	65 pts
36	AVENIR MURET NATATION	45 pts
41	NAUTIC CLUB NÎMES	32 pts

- **Classement des nageurs Eau Libre**

- **Coupe de France des Régions Eau Libre**

Défi Maîtres

Encore une saison qui s'achève avec des résultats toujours aussi satisfaisants. Plusieurs compétitions de niveau national se sont déroulées dans notre région avec une participation toujours en hausse. Pour paraphraser une célèbre chanson, les médailles se ramassent à la pelle. La pratique de la natation des maîtres est en constante progression, les chiffres des participations et des titres obtenus parlent d'eux même.

- **Championnat de France hiver N1 (25m) au Puy en Velay du 7 au 10 mars 2024**
- 114 participants représentant 24 clubs
- 50 titres de champion de France
- 46 médailles d'argent
- 35 médailles de bronze

- **Championnat de France hiver N2 (25m) à Aix en Provence du 3 au 4 février 2024**
- 9 participants représentant 7 clubs
- 15 titres de champion de France
- 6 médailles d'argent
- 3 médailles de bronze

Défi Maîtres

- **Championnat de France interclubs (25m) à Châteauroux du 6 au 7 avril 2024**
- 30 participants représentant 2 clubs
- TOAC 1 4e
- CN BALMA 15e
- TOAC 2 36e

- **9e meeting national des maîtres de Nîmes (50m) le 1er mai 2024**
- 224 participants représentant 59 clubs
- 8 records de France

- **Championnat de France été N1 (50m) à Montpellier du 20 au 23 juin 2024**
- 220 participants représentant 33 clubs
- 48 titres de champion de France
- 43 médailles d'argent
- 46 médailles de bronze

- **Championnat de France été N2 (50m) à Montpellier du 20 au 23 juin 2024**
- 39 participants représentant 7 clubs
- 22 titres de champion de France
- 16 médailles d'argent
- 16 médailles de bronze

Défi Maîtres

- **Championnat du Monde (50m) à DOHA (QAT) du 26 février au 3 mars 2024**
  - 11 participants représentant 3 clubs
  - 2 titres de champion du Monde
  - 3 médailles d'argent
  - 4 médailles de bronze
- **Championnat d'Europe (50m) à Belgrade (SRB) du26 juin au 3 juillet 2024**
  - 5 participants représentant 4 clubs
  - 3 titres de champion d'Europe
  - 4 médailles d'argent
- **Championnat régional été (50m) à Sauvian le 9 juin 2024**
  - 150 participants représentant 27 clubs
- **Championnat de France des relais (25m) à Toulouse du 20 au 21 janvier 2024**
  - 117 participants représentant 7 clubs
- **Classement national des clubs**
  - 2e TOULOUSE OLYMPIQUE AERO
  - 20e CN BALMA
  - 28e NC NÎMES
- **Classement national du circuit fédéral**
  - 6e NC NÎMES
  - 9e TOULOUSE OLYMPIQUE AERO
  - 12e CN BALMA

Défi Officiels

Les membres du défi remercient l'ensemble des acteurs pour leur investissement. Les performances et titres que nos nageuses et nos nageurs ont réalisés, tant sur le plan National, qu'International sont une satisfaction pour tous.

- **Les jurys ont pu être assurés :**
- jurys de qualité lors des Championnats de France (Master, Elite 25m)
- manque souvent de juges, effort à poursuivre

- **Le recrutement a été bon :**
- nombreux nouveaux Chronométreurs
- nombre de Juges en augmentation
- Starters
- nouveaux JA

- **Diminution du nombre d'officiels B et C > effort à continuer cette saison**

- **Etude mise en place des pénalités => Pas de solution équitable et aisément applicable => suspension**

Défi Officiels

Les membres du défi remercient l'ensemble des acteurs pour leur investissement. Les performances et titres que nos nageuses et nos nageurs ont réalisés, tant sur le plan National, qu'International sont une satisfaction pour tous.

- **Priorités 2025 :**
- 65 formations continues Off B à effectuer (2 options : juge ou confirmation)
- Extranat
- Formation de Juges
- Formation JA
- Formation gestes qui sauvent

- **Echéances :**
- Championnats de France Elite 50m en Juin (14-19)

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

ERFAN Occitanie

ASSEMBLEE GENERALE
ERFAN OCCITANIE - AG 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024

PERSPECTIVES 2024-2025

ERFAN Occitanie

ERFAN OCCITANIE
un vecteur de développement au service des clubs

PROFESSIONNALISATION ET MONTÉE EN COMPÉTENCE des éducateurs et des entraîneurs qui encadrent nos licenciés à tous les niveaux de pratique :

- En accompagnant les entraîneurs dans un parcours de formation structuré et adapté aux différents niveaux de pratiques sur plusieurs années, en valorisant le tutorat et en garantissant la veille règlementaire et formative des éducateurs et entraineurs. Ce qui permet de lutter indirectement contre les noyades, contre toute forme d'inégalités, contre toute forme de violences en formant de manière transversale tous nos stagiaires sur ces contenus.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI dans les clubs pour faciliter les recrutements et limiter le turn-over :

- En proposant des formations diverses et progressives en adéquation avec les besoins d'encadrement des clubs et suivant les orientations fédérales et les enjeux de développement territoriaux
- En favorisant des parcours de formation sur plusieurs années et en apprentissage
- En accompagnant des sportifs dans leur double projet étude/ sport et leur reconversion professionnelle

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SPORTIVE RÉGIONALE pour fidéliser nos licenciés :

- En formant à la démarche projet à tous les niveaux de formation (du projet d'animation au projet de développement du club)
- En mettant en corrélation le projet sportif régional et le projet de formation, notamment par le développement de l'Académie de la Natation (actions de formation sur des journées de regroupement à plusieurs niveaux de pratique, actions de formation inter-entreprise)
- En favorisant le rayonnement régional des structures CNAHN, CAF, CNEA en proposant des modules de formations dans ces structures

LIEN COLLABORATIF ENTRE LES STRUCTURES FÉDÉRALES pour structurer notre réseau des clubs :

- En participant au réseau des ERFAN/INFAN
- En aidant les clubs par l'intermédiaire des stagiaires et en échangeant durant les visites et le suivi de l'alternance
- En accompagnant les éducateurs et les clubs sur les aspects règlementaires, les diplômes, les sources de financements
- En étant un acteur de la licenciation relayant la politique de soutien fédéral et en encourageant les clubs et les individus à se licencier
- En opérant une veille de l'implantation et de l'utilisation des bassins sur le territoire grâce à sa dynamique partenariale avec les institutions, les collectivités, les financeurs…

ERFAN Occitanie

ERFAN DE LA LIGUE OCCITANIE DE NATATION

- La formation des **Maîtres Nageurs Sauveteurs** (BPJEPSAAN)
- La formation des **Entraîneurs** (MSN et DEJEPS)
- La formation **Continues** des Éducateurs et des Entraîneurs
- L'accompagnement des clubs dans leurs projets de développement

ERFAN FORMATIONS FÉDÉRALES

ERFAN FORMATIONS PROFESSIONNELLES

ERFAN FORMATIONS CONTINUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Bernard Dalmon, Michel Coloma, Richard Lagrave, Jean Nespoulous, Jean Peyraud, Alexandra VERGNES, Julien Ville

ÉQUIPE DE L'ERFAN OCCITANIE au service des clubs :
- Thibault Hetzel : Directeur et Référent formations BPJEPSAAN, BF4/DEJEPS et formations continues [12 ans d'ancienneté]
- Albane Vayeur Bosc : Coordinatrice et Référente administrative et Référente handicap [25 ans d'ancienneté]
- Aglaë Payan : Coordinatrice et Référente formations MSN [1 an d'ancienneté]
- Ressources transversales : Fanny Babou, Lionel Barnades, Frédérique Perrin
- Équipe de 43 formateurs

ERFAN Occitanie

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2023-2024

QUANTITATIF

429 Formés

FORMATIONS *Fédérales* — 52 en Formations fédérales

FORMATIONS *Professionnelles* — 77 en Formations professionnelles

FORMATIONS *Continues* — 300 en Formations Continues

ERFAN Occitanie

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2023-2024

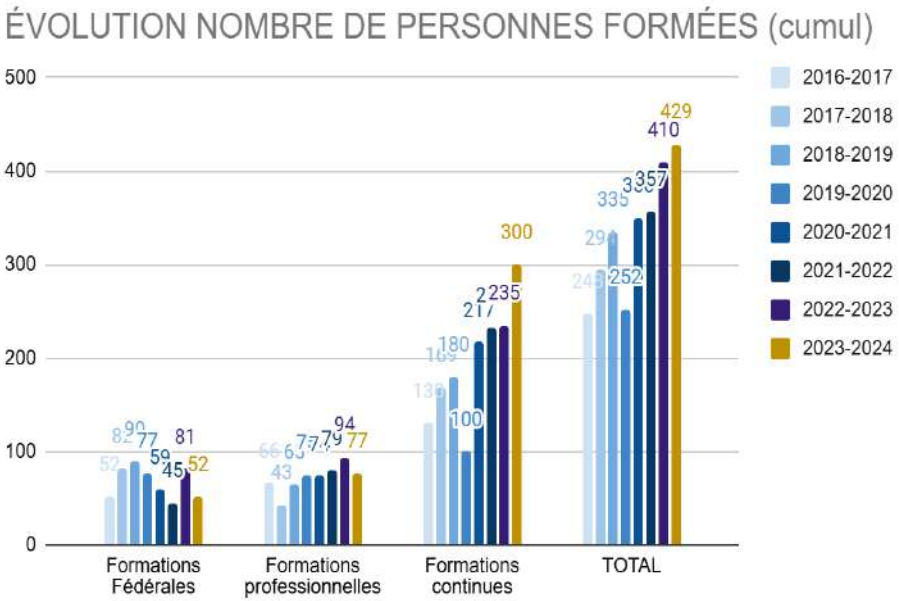

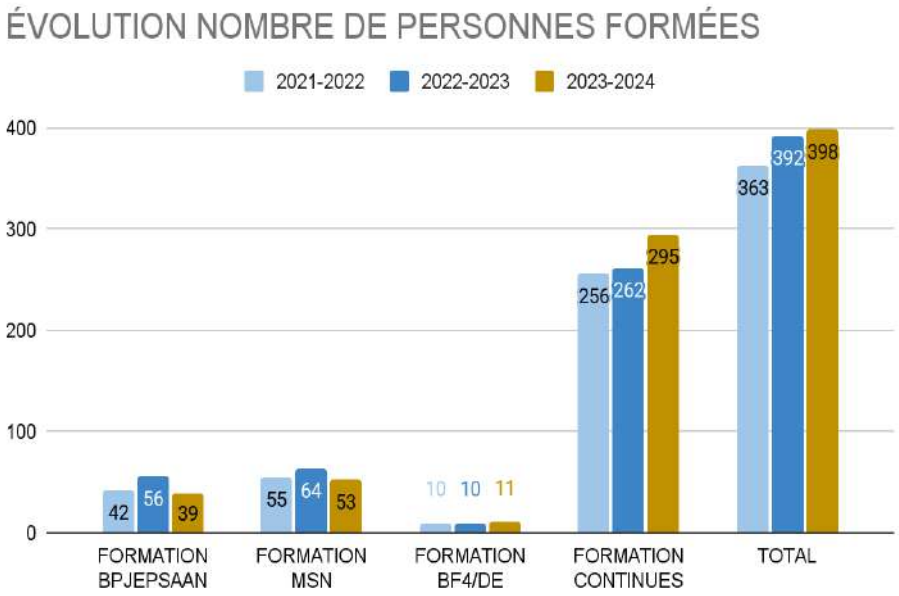

ERFAN Occitanie

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2023-2024

Nos indicateurs :

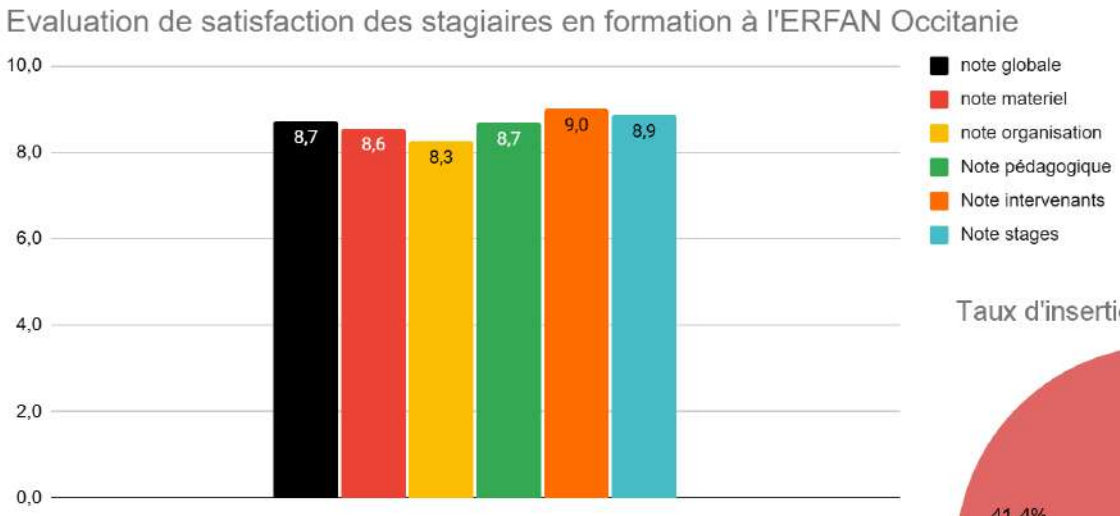

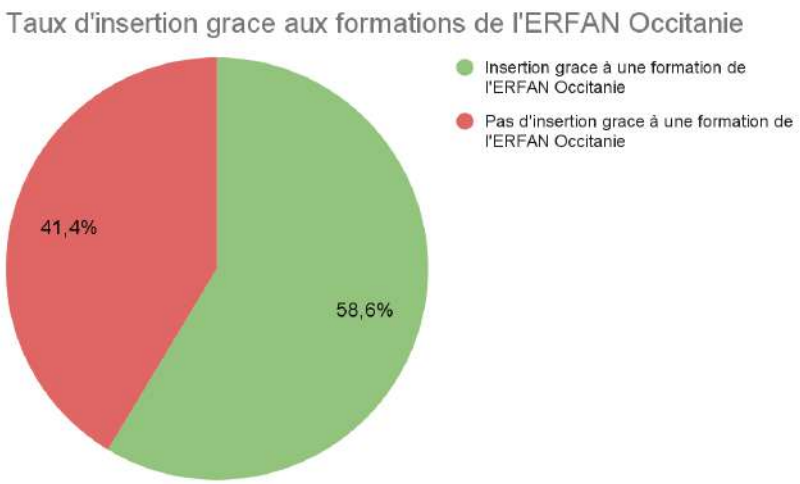

ERFAN Occitanie

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2023-2024 - QUALITATIF

GESTION :

- **Stabilisation** de notre fonctionnement & **Continuité** de nos process
- Continuité du **suivi budgétaire, comptable et administratif** de l'ERFAN
- Continuité du **référencement** de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF, CFA, pôle-emploi, carif-oref…
- Continuité des **habilitations DRAJES** et **FFN**
- Questionnement des **partenariats** : CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, syndicat, CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN…
- Gestion et validation de l'audit de suivi **QUALIOPI**

RH :

- **Formation** d'Aglä̈e
- Travail sur les **RH de l'ERFAN** et gestion **des formateurs**

OFFRE DE FORMATION :

- Généralisation de l'apprentissage 21 apprentis (-5) grâce au travail avec les **CFA**
  Moniteur sportif de natation avec le **CFA FFN**
  BPJEPSAAN et BF4/DE avec le **CFA Sport Occitanie**
- **Modification des BF et du MSN** imposant la refonte de notre offre de formation
- Des formations dans la pratique dans l'esprit de l'**Académie de la Natation** en travaillant avec les clubs (ASPTT TOULOUSE, ASPTT MONTPELLIER, DTOEC, MONTAUBAN NATATION, TAC, CAF et CNE FONT-ROMEU)
- **Formations Aisance Aquatique** (10 formations) et **formation Instructeur AA** et participation au **COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager**
- Maintien de l'offre de formation **MSN et BF4/DE pour toutes les disciplines (NA, WP, NC) avec la FFN**
- Renforcement du lien entre SPORTIF et ERFAN > **actions collectives AFDAS** dont formation Académie de la Natation
- Formations **CAEPMNS FFN** gratuite à Toulouse

ERFAN Occitanie

LA DÉMARCHE QUALITÉ

SUIVI DES AUDITS :

- Audit INITIAL : Janvier 2022 ✓
- Audit de SURVEILLANCE : Juillet 2023 ✓
- Audit de RENOUVELLEMENT : Novembre 2024 ✓

> PROCHAIN AUDIT en **mai 2026**

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat
Certificate

N°2022/97955.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE NATATION

ERFAN Occitanie

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2024-2025

GESTION :

- Stabilisation de notre fonctionnement & Continuité de nos process
- Continuité du suivi budgétaire, comptable et administratif de l'ERFAN
- Continuité du référencement de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF, CFA, pôle-emploi, carif-oref…
- Continuité des habilitations DRAJES et FFN (**Nouvelle habilitation DEJEPS dont Waterpolo et nouveau MSN**)
- Questionnement des partenariats : CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN…
- Continuité démarche qualité QUALIOPI
- Adaptation de notre offre de formation et communication de la **modification majeure du Moniteur Sportif de Natation par la FFN** (Module 1 + Module 2 + Module 3)
- Modification du RI, de la charte du stagiaire, des plans & livrets, du fonctionnement du travail à distance, du positionnement
- Travail avec la FFN pour les **MSN et BF4 disciplinaire** (NA et WP)
- **Regroupement géographique des MSN** comme pour les BF4/DE, et passage des formations les jeudi et vendredi
- **Nouveau lien d'inscription pour les formation courtes** sur le site de l'ERFAN

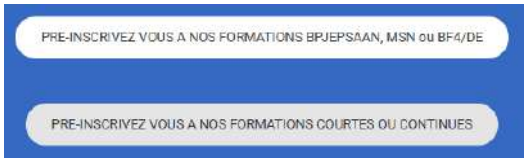

RH :

- Travail sur les RH de l'ERFAN et gestion des formateurs
- **Gestion de l'offre de formation** avec l'arrêt d'Aglae (Réorganisation des MSN)
- Réflexion sur prochains recrutements

ERFAN Occitanie

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2024-2025

OFFRE DE FORMATION :

- Continuité offre en apprentissage : BPJEPSAAN, MSN Module 3 et complet, BF4/DEJEPS et disciplines
  - Moniteur sportif de natation avec le CFA FFN ;
  - BF4/DE avec le CFA Sport Occitanie).

- Des formations dans l'action dans l'esprit de l'Académie de la Natation en travaillant avec les clubs (ASPTT TOULOUSE, 3MUC, DTOEC, MONTAUBAN NATATION, TAC, CAF et CNE FONT-ROMEU)
  - Pour les MSN Module 1 : travail sur les Plans J'Apprends à Nager
  - Pour les MSN Module 2 : travail sur l'Aisance Aquatique
  - Pour les Moniteurs Sportifs de Natation : travail sur des regroupements départementaux

- Renforcement du lien entre SPORTIF et ERFAN > Académie de la Natation + Actions collectives + réunions régulières avec Fanny
  - Action de formation ACADÉMIE DE LA NATATION du 17 au 21 février 2025 +
  - Tous les éducateurs de clubs sont invités à participer totalement ou partiellement aux modules de formation dans l'action de l'ERFAN :
    - Module J'Apprends à Nager dans l'action : du 17 au 20 février 2025 à Toulouse et à Montpellier
    - Module Aisance Aquatique dans l'action : du 22 au 25 avril 2025 à Toulouse et à Montpellier
    - Module regroupements départementaux : les 6, 7 et 8 décembre 2025 à Toulouse ; les 14, 15 et 16 mars 2025 à Sète

- Formation CAEPMNS gratuite réservée pour entraîneur/éducateurs FFN, du 4 au 6 janvier 2025 à Toulouse

- Formations Aisance Aquatique à la demande et travail avec les COPIL

ERFAN Occitanie

LE CATALOGUE DE FORMATION

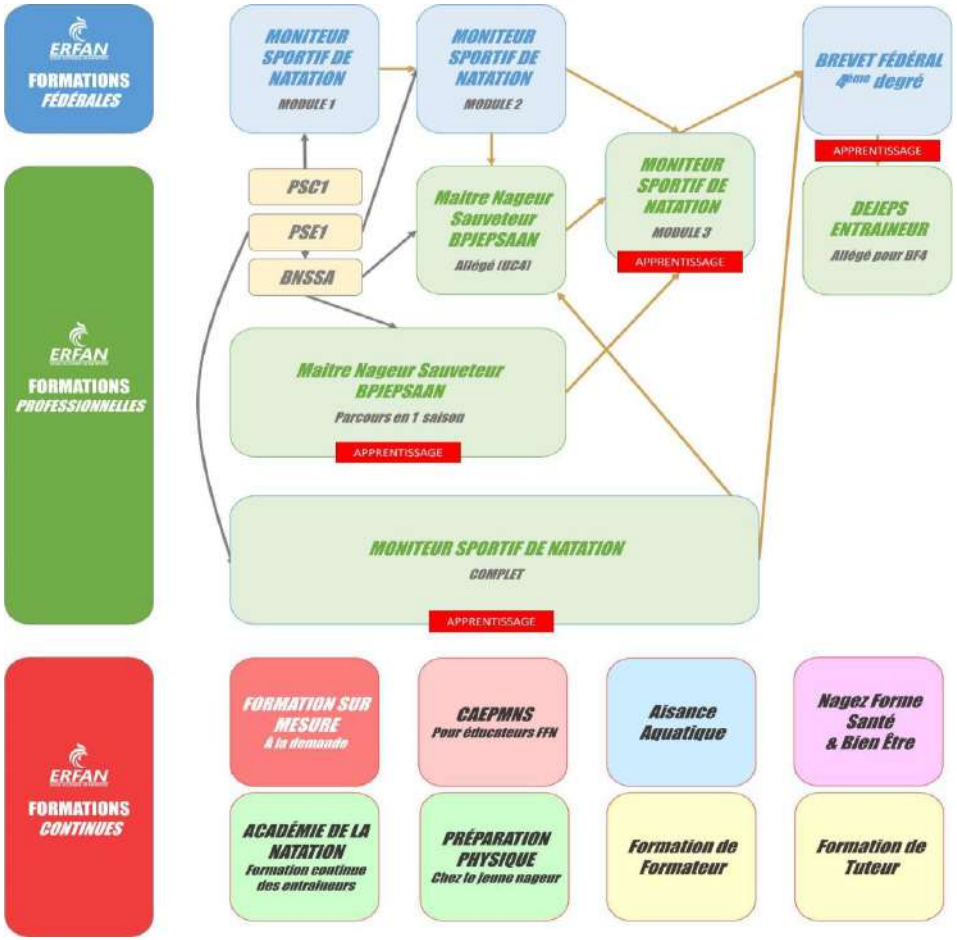

ERFAN Occitanie

FINANCEMENT DE NOS FORMATIONS

ERFAN Occitanie

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2024-2025

PROJECTION STAGIAIRES et CHIFFRE D'AFFAIRE (FORMATIONS LONGUES) :

- Formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs :

- 27 BPAAN Complet (Toulouse, Montauban) APPRENTISSAGE
- 9 BPAAN Allégé (Toulouse, Montpellier)

- Formation MSN - Entraîneur 1er niveau :

- 13 MSN - Module 1 (Toulouse, Montpellier)
- 2 MSN - Module 2 (Toulouse, Montpellier)
- 3 MSN - Module 1+2 (Toulouse, Montpellier) APPRENTISSAGE
- 20 MSN - Module 3 [NA,NC,WP] (Occitanie) APPRENTISSAGE
- 4 MSN Complet MSN [NA,NC,WP] (Occitanie) APPRENTISSAGE

- Formation BF4/DE - Entraîneur 2ème niveau :

- 9 BF4+DEJEPS [NA,NC,WP] (Occitanie)

- Formations continues :

- CAEPMNS x 9 avec le CREPS de Toulouse
- CAEPMNS réservée à nos éducateurs et entraîneurs de club en janvier 2025
- Aisance Aquatique
- Formation continue d'entraîneur (Académie de la natation, participation aux regroupements de l'ERFAN, Natation Artistique)
- Formation de formateur

CHIFFRE D'AFFAIRE (prévisionnel) : environ 300000€

- BPJEPS Allégé : 18.800€
- BPJEPS complet : 46.000€
- MSN 1 et 2 : 12.500€
- MSN 3 et C : 98.300
- BF4/DE : 81.300€
- (AISANCE AQUATIQUE : 20.000€)
- (autres formations continues ACCO : 35.000€)

ERFAN Occitanie

1) FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une formation en alternance d'un apprenti (stagiaire de - de 30 ans).
Il associe une formation chez un employeur (club) et des enseignements dispensés dans un organisme de formation (l'ERFAN) qui s'associe avec un CFA :

- le **CFA FFN** pour les **Moniteurs Sportifs de Natation**
  Contact : Vincent VACHERAT vincent.vacherat@ffnatation.fr 01.70.48.45.21 / 07.50.41.86.49
- Le **CFA Sport Occitanie** pour les **BPEPSAAN et les BF4/DE**
  Contact : Ryan GAUDAT rgaudat@cfa-sport.com 04.67.61.72.28

Un apprenti est à disposition du club pour un équivalent temps plein - les heures de formation en centre, pendant la durée du contrat de formation (de 9 mois à 1 ans à l'ERFAN).

Pour un BPJEPSAAN complet : 1007h disponibles car 600h de formation (sur 10 à 12 mois)
Pour un MSN allégé : 905h disponibles car 300h de formation (sur 9 mois)
Pour un MSN complet : 1051h disponibles car 556h de formation (sur 12 mois)
Pour un BF4/DE : 1199h disponibles car 408h de formation (sur 12 mois)

La formation est prise en charge par l'Afdas. L'apprenti est un salarié du club qui touche un salaire en fonction de son âge. Le club de son côté touche une **aide** de 6000€ (ASP) et le salaire de l'apprenti n'est pas chargé (**brut=net**).

Le reste à charge mensuel pour un MSN complet est de 250€ (2€/h) pour les 18/20 ans, 340€ (4€/h) pour les 21/25 ans, 1180€ (13€/h) pour les 26 ans et +

SUSPENSION TEMPORAIRE D'UN CDI PRÉEXISTANT POUR CONCLURE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Actée par avenant au contrat de travail, cette suspension sera applicable pour une durée égale à celle de la formation.
Les parties peuvent, d'un commun accord, décider de maintenir totalement ou partiellement la rémunération déjà versée au salarié

2) FOCUS SUR LE TUTORAT

Le tuteur est un formateur de terrain :

- Il accueille le stagiaire
- Il accompagne le stagiaire dans ses savoirs / savoir-faire / savoir-être
- Il évalue le stagiaire guidé par le centre de formation

L'Afdas peut prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale, pour les entreprises de moins de 11 salariés, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage (BPJEPSAAN, MSN, BF4/DE)

= 100 € par mois par salarié, sur une durée maximale de 10 mois.

Ce forfait couvre les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par la mission de tuteur et de maître d'apprentissage.

Les tuteurs de l'ERFAN peuvent suivre une formation du tuteur auprès de l'ERFAN (Action collective) qui leur permet de maîtriser les outils de suivi du stagiaire utiliser durant les formations.

3) FOCUS SUR L'Afdas ET LES ACTIONS COLLECTIVES

Adhérer à l'AFDAS permet de profiter des financements et des actions suivantes :

- **1400€/ an** (clubs de moins de 11 salariés)
- 2100€/ ans (clubs qui ont entre 11 et 49 salariés)

  Ces fonds permettent de financer les formations des salariés ou des dirigeants bénévoles des clubs.

  >> Il n'y a pas de limite de temps de travail pour profiter de ces financements

  >> il faut déclarer les stagiaires 15 jours avant le début de la formation
- d'autres sources de financement sont possibles avec l'AFDAS notamment avec les JO

- Profiter du financement de la **fonction tutorale** et de la formation gratuite des tuteurs

- Profiter des **formations / actions collectives** :

  Entre 8 et 25 stagiaires, issus de différents clubs.

  Formation inférieure ou égale à 15 jours

  15 formations par an (nous en avon fait 9 en 2023-2024).

  Publics éligibles :

  - Salariés (sans imputer les sommes évoquées ci-dessus)

  - Dirigeants bénévoles pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire

  Financement :

  - 260 € /heure pour les coûts pédagogiques (soit 1820€/jour)

  - 400€ /jour en cas de location de salle

  - Frais annexes pris en charge selon barème

4) FOCUS SUR LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

- CONTRÔLE DES CARTES PROFESSIONNELLES : https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil

- DIPLÔMES et PRÉROGATIVES :

Surveillance : BNSSA, diplômes donnant le titre de MNS (BEESAN, BPAAN, STAPS avec UE-SSMA, DE et DES avec CS-SSMA)
Enseignement : diplômes donnant le titre de MNS (BEESAN, BPAAN, STAPS), MSN, BE2, DEJEPS, DESJEPS
Entrainement : MSN, BEESAN, BE2, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS ES

- Réglementation des déplacements (Télédéclaration des Accueils de Mineurs - TAM) :

Les séjours sportifs avec hébergement d'au moins 7 mineurs licenciés, âgés de six ans ou plus doivent être déclarés en tant que « séjours spécifiques » quelle que soit leur durée, c'est-à-dire à partir d'une nuit.

- Obligation de moyens et de sécurité de la Présidente et décharge auprès des professionnels

Défaut d'organisation, de surveillance, de vigilance, erreur d'appréciation des risques encourus, absence de conseil ou d'information, non respect des textes, lois et règlements.
> Bien qu'il ne soit pas obligatoire le POSS du club semble un bon moyen de prévention :
Le fonctionnement général du club et la convention qui le lie au gestionnaire du bassin
Un plan des installations et son utilisation par le club
L'identification du matériel de sauvetage et de secours disponible
L'identification des moyens de communication interne et d'appel des secours externes
L'organisation de l'encadrement et de la surveillance (qualifications des éducateurs et missions, taux d'encadrement)
L'organisation interne en cas d'accident et les exercices annuels
> La mise en place de Point d'Alerte et de Premiers Secours lors d'événement ou de compétition et également à envisager.

5) FOCUS SUR L'ACADÉMIE DE LA NATATION

- **Mise en place de l'Aisance Aquatique :**
  Informez l'ERFAN si vous souhaitez former vos éducateurs pour pouvoir obtenir les subventions du PST

- **Remplacement du Sauv'Nage pour le Savoir Nager en Sécurité**
  En utilisant la plateforme ministerielle :
  https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/

- **En attente de la réforme de l'ENF :**
  Les stagiaires de l'ERFAN ont toujours sensibiliser à la transdisciplinarité

- **Développement de l'Académie De la Natation :**
  "Qui consiste à questionner le fonctionnement de l'éducateur/entraîneur pour lui permettre de développer ses compétences à enseigner, d'améliorer son observation du nageur et de lui permettre de résoudre les problématiques qu'il rencontre pour progresser"

Cette formation est un levier pour permettre à nos éducateurs de clubs de se former tout au long de la vie, d'échanger avec leur réseau collègues ; pour permettre à nos clubs d'être la référence de l'enseignement et de l'entraînement en natation dans nos piscines.
L'ERFAN forment déjà ses stagiaires en suivant les principes de l'Académie De la Natation en formation initiale et en formation continue

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Vie Sportive - ETR

- **Internationaux Jeunes**

Championnats d'Europe Juniors

Abel-Thiebaut Rosalie Canet 66 Natation
Médaille d'argent du 4x100 m 4 Nages

Cachot Albane Dauphins TOEC
Médaille d'argent du 4x100 m 4 Nages
Médaille d'argent du 4x100 m Nage Libre
Médaille de bronze du 4x100 m Nage Libre mixte

Comen

Nathan Muratory US Coomiers
Médaille d'argent du 200 m dos
Médaille de bronze du 4x100 m 4 Nages

Perrot Julia Montpellier Montpellier Métropole Natation
Grégoire-Charmasson Matéo Nautic Club de Nîmes

Vie Sportive - ETR

- **Championnats Nationaux**

Championnats Elite 25m

Championnats Juniors 25m

Championnats Benjamins 50m

Championnats Juniors 50m

Championnats Elite 50m

Championnats Open d'été 50m

Vie Sportive - ETR

- **Sélections régionales**

54 nageurs participants entre 12 et 17 ans

14 jours de stages ou de compétitions

17 éducateurs mobilisés

22 600 €

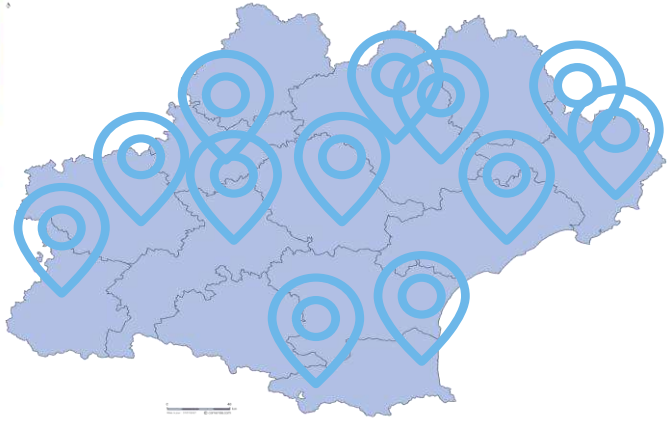

25 clubs participants

CAF Occitanie/Font-Romeu

- Le CAF de Font Romeu a accueilli pour la saison 2023-2024 15 nageurs de septembre à juillet, scolarisés de la 3ème à la Terminale sur le lycée Pierre de Coubertin. L'accueil en internat ne comprend pas les vacances scolaires au cours desquelles les nageurs sont soit en famille et s'entrainent dans leur club soit en stage avec le groupe du CAF.

- 15 nageurs : 8 entrées, 7 maintiens
- 10 sur 15 était licenciés en Occitanie
- 100% de réussite au Brevet (1/1), 100% au bac (4/4)
- 1 encadrant permanent (salarié CDI financé à 100% ligue)
- Encadrement sur 2 compétitions et 1 stage (10 jours) de Fanny BABOU (CTS Occitanie)
- Interventions régulières de Richard martinez (CTN)
- Interventions CTN FFN sur 3 semaines de stage: 2 x Frédéric Barale, 1x Eric Rebourg
- 38 journées de compétitions, 33 journées de stage
- 16 médailles aux championnats de France Juniors 25m à Montluçon
- 7 médailles aux championnats de France Juniors 50m à Chalon
- 1 qualifié à la coupe COMEN à Chypre (2ème sur 200 dos)
- 10 nageurs.ses listés Espoir ou Collectif national
- 6 nageurs admis au CNE de Font Romeu pour la saison 2024/25

CAF Occitanie/Toulouse

- Le CAF Natation Course Occitanie/Toulouse est adossé au club des Dauphins du TOEC et en partie financé par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, contrairement à celui de Font-Romeu qui ne dépend que de la ligue.
- Le CAF Natation Course Occitanie/Toulouse a accueilli, pour la saison 2023-2024, 11 nageurs de septembre à juillet, scolarisés de la 3ème à la Terminale au Collège Jean Moulin et au Lycée Bellevue. L'accueil en internat comprend aussi les vacances scolaires dès lors que les nageurs sont en stage avec le groupe du CAF à Toulouse.
- Grâce à l'étroite collaboration avec le CREPS de Toulouse, les sportifs ont eu accès aux installations durant la quasi-totalité de la saison.

- 1 encadrant permanent (1 salarié CDI financé à 100% TOEC
- 11 nageurs
- Moyenne d'âge en 2024 : 15,8 ans
- 100% de réussite au Brevet
- 100% de réussite au Baccalauréat
- 10 participants, 1 médaille d'or, 4 d'argent et 3 de bronze aux Championnats de France Juniors (Montluçon, décembre 2023)
- 8 participants, 1 médaille d'or, 1 d'argent et 1 de bronze aux Championnats de France Juniors (Chalons sur Saône, avril 2024)
- 2 participants aux Championnats de France Elite (Chartres, juin 2024)
- 7 participants, 1 médaille d'or, 4 médailles d'argent et 2 médailles de bronze aux Championnats de France Open d'Eté (Pierrelatte, juillet 2024)

CNAHN Occitanie/Colomiers

- **2 Collectifs pour 18 nageuses (10 Jeunes + 8 Juniors)**
- **Le CNAHN OC fait partie des 4 CNAHN français** : **formation vers l'excellence** pour se préparer ensuite à la haute performance
- **Recrutement national** en accord avec la DTN et selon les standards définis d'un point de vue national
- **Pôle intégré au CREPS de Toulouse**
- **Double projet : scolaire et sportif**

- Une moyenne de 25 heures d'entraînement
- 100% de mention TB au Brevet des collèges et 100% de réussite au Baccalauréat

CNAHN Occitanie/Colomiers

- **Collectif Jeunes**

Champion de France Elite 2024
en Equipe Acrobatique

Médaille de BRONZE
Equipe Libre
Championnat de France Elite 2024

CNAHN Occitanie/Colomiers

- **Collectif Jeunes**

Ambre OLMEDO

Médaille d'OR en Figures Imposées
2011/2012
Championnat de France Elite 2024

Médaille d'ARGENT en Solo libre 2011/2012
Championnat de France Elite 2024

Médaille de BRONZE en Figures Imposées
Championnat de France Hiver Elite 2023

CNAHN Occitanie/Colomiers

- **Collectif Juniors**

Vice-Champion de France Elite 2024 en Equipe Libre

CNAHN Occitanie/Colomiers

- **Collectif Juniors**

Camille Conchou Delprat
Thaïs Lair Henry
Eva Lafontan

Médaille de BRONZE
Duo Libre
Championnat de France Eté Elite 2024

Camille CONCHOU-DELPRAT

Vice-championne de France en Solo libre
Championnat de France Elite 2024

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Comptes annuels 2023-2024

Procédures

- Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement.
- Richard LAGRAVE effectue régulièrement les règlements.
- Frédérique PERRIN saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et pointe quotidiennement les comptes bancaires.

Remarques

- La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture.
- Ce sont plus de 700 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN Occitanie et des structures CAF et CNAHN.

Principe

- A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé.

Comptes annuels 2023-2024

Bilan au 31 août 2024

situation financière au 31 août 2024

Total du bilan :	1 071 026 €
Investissements en valeur nette :	168 828 €
Autres créances (reliquat de subventions à percevoir) :	248 002 €
Disponibilités :	465 820 €
Dettes auprès d'établissements de crédits :	0 €

Compte de résultats

retrace l'activité du 01/09/23 au 31/08/2024

Produits d'exploitation :	1 468 456 €
Charges d'exploitation :	1 535 403 €
Résultat d'exploitation :	- 66 947 €
Résultat financier :	- 61 872 €

Annexes

Abandons de frais à titre de dons :	27 721 €
Valorisation du bénévolat :	524 800 €
Valorisation de la mise à disposition des équipements :	406 000 €

Comptes annuels 2023-2024

Répartition des recettes

2022-2023

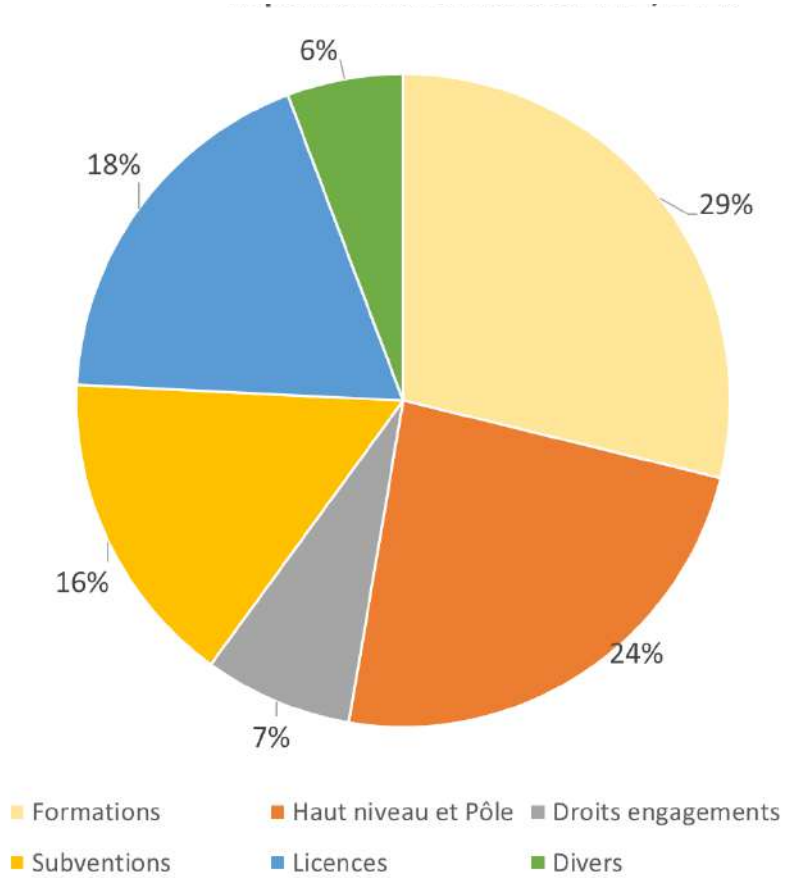

2023-2024

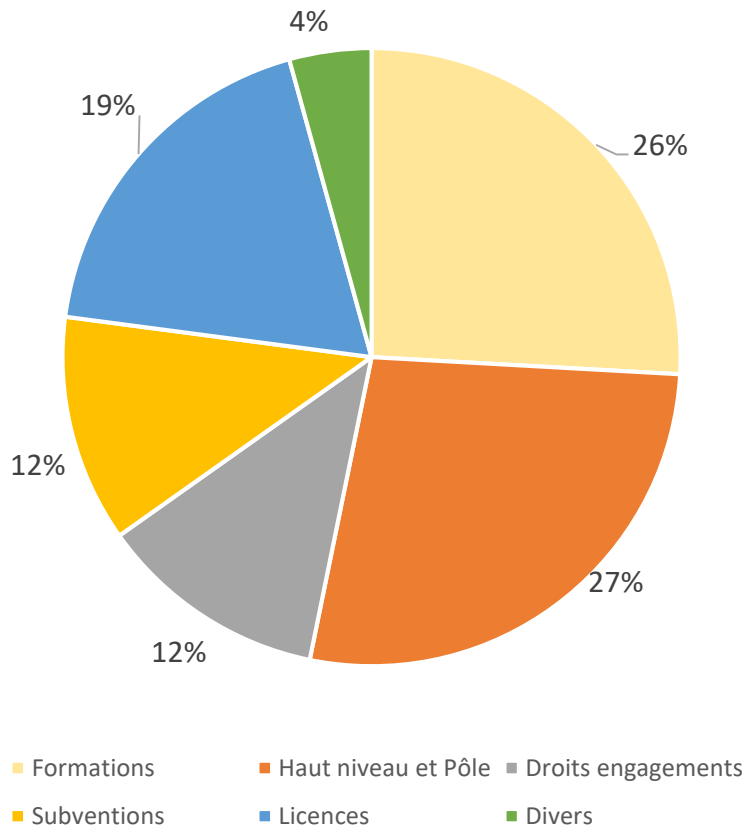

Comptes annuels 2023-2024

Répartition des charges

2022-2023

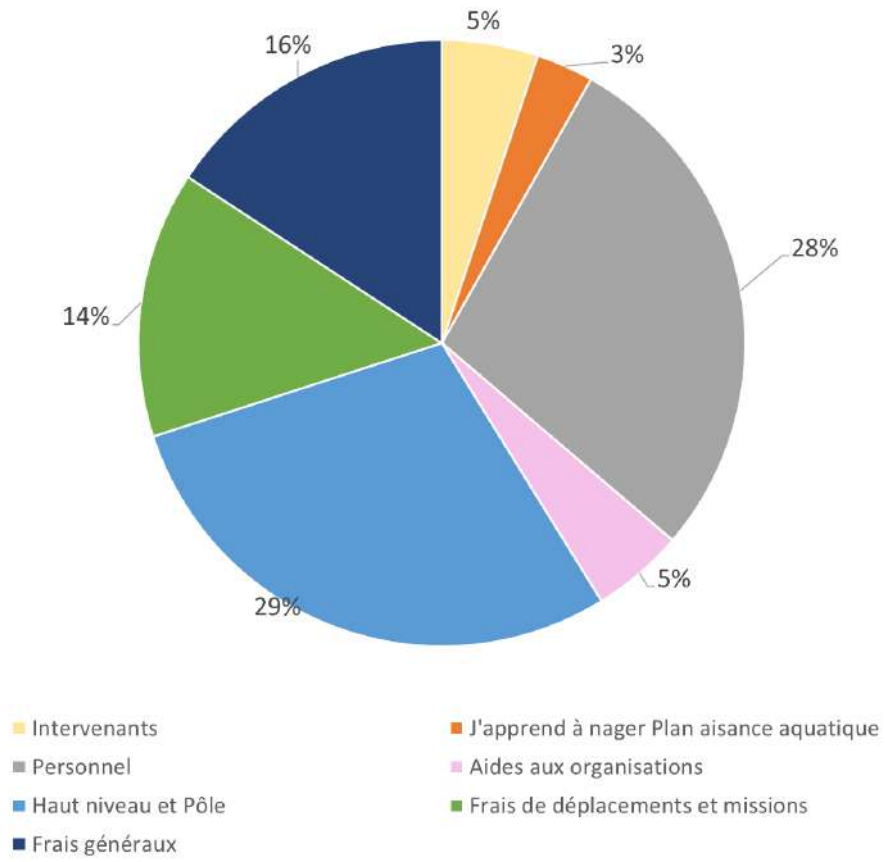

2023-2024

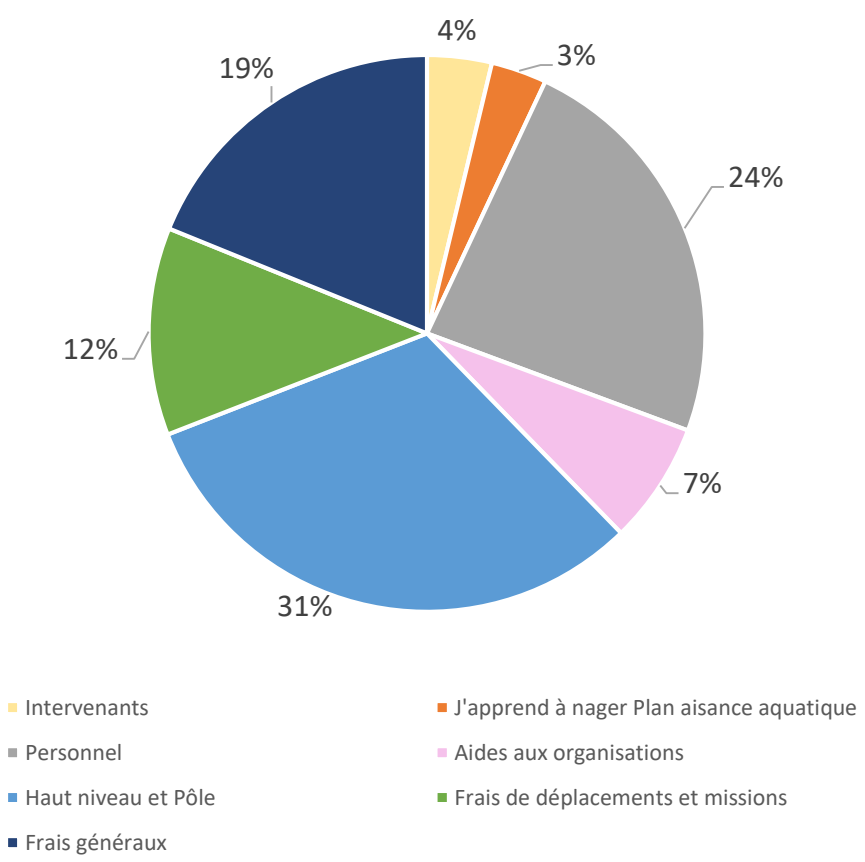

Comptes annuels 2023-2024

Bilan au 31 août 2024

situation financière au 31 août 2024

Total du bilan :	1 071 026 €
Investissements en valeur nette :	168 828 €
Autres créances (reliquat de subventions à percevoir) :	248 002 €
Disponibilités :	465 820 €
Dettes auprès d'établissements de crédits :	0 €

Compte de résultats

retrace l'activité du 01/09/23 au 31/08/2024

Produits d'exploitation :	1 468 456 €
Charges d'exploitation :	1 535 403 €
Résultat d'exploitation :	- 66 947 €
Résultat financier :	- 61 872 €

Annexes

Abandons de frais à titre de dons :	27 721 €
Valorisation du bénévolat :	524 800 €
Valorisation de la mise à disposition des équipements :	406 000 €

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE PYRENNES MEDITERRANEE DE NATATION

SUR LE CONTROLE DES COMPTES DE L EXERCICE 2023.2024

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié par le Comité Directeur, j'ai procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2023 au 31/08/2024. A noter que tous les documents m'ont été transmit dans un délai permettant un contrôle sérieux.

J'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages et les réponses qui ont été données à mes questions m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Je remercie M. NESPOULOUS Jean, Trésorier, ainsi que Madame TIFFY, Expert Comptable, pour avoir mis à disposition toutes les pièces nécessaires à ma mission et avoir répondu à mes différentes questions.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

A Alès le 11 Janvier 2025

M. OFFREDI Jacky

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 13 janvier 2024
4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Elective du 9 novembre 2024
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activités des Défis Régionaux
7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
8. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2024
9. Intervention des invités
10. Compte de résultats 2023-2024
11. Attendu du Commissaire aux Comptes
12. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
13. Vote du compte de résultats 2023-2024
14. Affectation du résultat 2023-2024
15. Désignation des Contrôleurs aux Comptes
16. Budget prévisionnel 2024-2025

Interruption – cocktail déjeunatoire et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Intervention du Service Juridique Fédéral
18. Questions diverses
19. Clôture par le Président

Merci de votre attention

ANNEXE 2

Philippe RENAUT

Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Siège social : Bat B-Bal 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023/2024

6, place Joseph Nougein - 31140 AUCAMVILLE - Tél. 05 61 70 90 81
e.mail : renaut.ph@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Association (Loi du 1er juillet 1901)

Bat B-Bal 37

72 rue Riquet

31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association reçoit diverses subventions. J'ai procédé à l'examen des conventions relatives à ces subventions et de leur bonne application ; je me suis assuré de leur correcte comptabilisation ; j'ai vérifié que les conditions suspensives étaient levées et que le principe de l'indépendance des exercices était respecté.

Vérification spécifiques

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité Directeur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aucamville, le 27 décembre 2024

Philippe RENAUT

Commissaire aux comptes

Au présent rapport est annexé :

Pages 1 à 2	**Bilan Actif – Bilan Passif**
Page 3	**Compte de résultat**
Pages 4 à 10	**Annexes**

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	567	567	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 600		56 600	56 600
Constructions	255 208	164 537	90 672	104 439
Installations techniques, mat. et outillage indus.	122 252	116 304	5 948	14 981
Autres immobilisations corporelles	153 038	137 431	15 608	15 483
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	587 666	418 838	168 828	191 504
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	1 250		1 250	5 292
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	248 002		248 002	259 042
Autres créances	184 115		184 115	228 060
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	465 820		465 820	426 909
Charges constatées d'avance	3 012		3 012	19 440
Total II	902 198		902 198	938 743
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**1 489 864**	**418 838**	**1 071 026**	**1 130 246**

Rubriques	Montant brut	Montant net N
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organismes stat. compétents :		
Autorisés par l'organisme de tutelle :		
Dons en nature restant à vendre.		

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	9 147	9 147
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	709 556	719 799
Excédent ou déficit de l'exercice	(61 872)	(10 243)
Situation nette (sous total)	656 830	718 703
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		25 165
Provisions réglementées		
Total I	656 830	743 867
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	63 740	61 538
Total II	63 740	61 538
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 514	126 964
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	111 079	158 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 842	324
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	37 022	39 005
Total IV	350 456	324 841
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**1 071 026**	**1 130 246**

PR

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Cotisation			
Vente de biens			
Ventes de prestations de service	922 346	882 647	39 699
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits de tiers financeurs	177 189	244 458	(67 269)
Ressources liées à la générosité du public	27 721	25 101	2 620
Contributions financières			
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge	2 868	8 254	(5 386)
Utilisation des fonds dédiés	61 538	76 917	(15 379)
Autres produits	276 794	300 018	(23 224)
Produits d'exploitation	1 468 456	1 537 395	(68 939)
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises	4 042	(5 292)	9 334
Autres achats et charges externes	1 058 428	1 032 160	26 268
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	5 202	5 258	(56)
Salaires et traitements	258 580	307 199	(48 619)
Charges sociales	85 454	94 112	(8 658)
Dotations aux amortissements et provisions	31 613	41 979	(10 366)
Report en fonds dédiés	63 740	61 538	2 202
Autres charges	28 344	20 717	7 627
Charges d'exploitation	1 535 403	1 557 670	(22 267)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(66 947)	(20 275)	(46 672)
Produits financiers	2 639	631	2 009
Produits exceptionnels	2 977	9 528	(6 551)
Charges financières			
Charges exceptionnelles	62	126	(64)
Impôt sur les bénéfices	479		479
BENEFICE OU PERTE	(61 872)	(10 242)	(51 630)

PR

Désignation de l'association : LIGUE OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE DE NATATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 071 026 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 61 872 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water- Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques.
Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme. Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation.
Sur le territoire de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'association réalise les activités suivantes :
- assurer la liaison entre les divers Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;
- organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;
- communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- assurer, lorsqu'elle lui est reconnue en propre, sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération.
Pour la réalisation de sa mission sociale, les ressources de la Ligue Régionale sont :
1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale.
2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
3° Les droits d'engagement dans les championnats et rencontres officielles régionales.
4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l'occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
5° Les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements propres.
6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Régionale.
7° La part lui revenant sur les droits de formation.

PR

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Indépendance des exercices.
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Produits et charges exceptionnels
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

PR

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains	56 600			56 600
Constructions sur sol propre	203 017			203 017
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	52 191			52 191
Installations techniques et outillage industriel	122 252			122 252
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	97 141			97 141
Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 960	8 984	47	55 897
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	578 161	8 984	47	587 098
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	**578 728**	**8 984**	**47**	**587 666**

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains				
Constructions sur sol propre	128 729	10 151		138 880
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	22 040	3 617		25 657
Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 271	9 033		116 304
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	85 064	5 182		90 246
Mat de bureau et informatique, mobilier	43 554	3 631		47 185
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	386 658	31 613		418 271
TOTAL	**387 225**	**31 613**		**418 838**

PR

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	248 002	248 002	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204	204	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	183 211	183 211	
Total de l'actif circulant	432 117	432 117	
Charges constatées d'avance	3 012	3 012	
TOTAL	435 129	435 129	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	195 514	195 514		
Personnel et comptes rattachés	39 327	39 327		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 948	69 948		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 804	1 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	6 842	6 842		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	37 022	37 022		
TOTAL	350 456	350 456		

PR

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 939
Dettes fiscales et sociales	33 196
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**101 135**

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	30 504
- Autres créances	204
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	**30 708**

PR

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 344 euros
Honoraire des autres services : 0 euros
Honoraire de certification des comptes de l'exercice précédent : 5 300 euros

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

			Utilisations			A la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
- POLE France FONT ROMEU	47 107		47 107		34 445	34 445	
- J'APPRENDS A NAGER ET PLAN D'AISANCE AQUATIQUE	14 431		14 431		29 295	29 295	
Sous total	61 538		61 538		63 740	63 740	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							

Les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'attribution.

La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années.

Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge (compte 689400) correspondant aux charges restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées.
Par cette méthode, on ne prend en compte, dans le résultat de l'exercice, que la partie de la subvention ou les ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de charges sur les exercices futurs.

Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 34 445€ de charges sur les ressources affectées pour le POLE FRANCE FONT ROMEU.
Il reste à engager sur les prochains exercices 29 295€ de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique.

PR

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Emplois des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	406 000
Prestations en nature	
Personnel bénévole	524 800
TOTAL	**930 800**

Ressources des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Bénévolat	524 800
Prestations en nature	406 000
Dons en nature	
TOTAL	**930 800**

Bénévolat :
Une estimation des heures de bénévolat a été effectuée, tenant compte de l'organisation des différentes compétitions, des réunions du comité directeur et du bureau, des réunions de commissions et du temps passé à l'administration de la Ligue.
Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des jurys de 25 200 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 16€.
Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat du comité directeur de 450 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 16€.
Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des membres des commissions et de l'administration de la ligue de 4 400 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 26€.

Prestations en nature :
Ces prestations correspondent à la mise à disposition des piscines lors des différentes compétitions qui ont été organisées.
Cette estimation fait ressortir un nombre de jours d'utilisation de 72 jours qui ont été valorisés à un coût journalier de 3 000€ à 10 000€ selon les équipements soit une valorisation de 406 000€ pour la mise à disposition gratuite des piscines (dont 135 000€ pour les championnats de France maîtres à Montpellier).

PR

Philippe RENAUT

Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Siège social : Bat B-BAL 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2023/2024

6, place Joseph Nougein - 31140 AUCAMVILLE - Tél. 05 61 70 90 81
e.mail : renaut.ph@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION
Association (Loi du 1er Juillet 1901)
Bat B-BAL 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Aucamville, le 27 décembre 2024

Philippe RENAUT
Commissaire aux comptes

ANNEXE 3

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE PYRENNES MEDITERRANEE DE NATATION

SUR LE CONTROLE DES COMPTES DE L EXERCICE 2023.2024

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié par le Comité Directeur, j'ai procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2023 au 31/08/2024. A noter que tous les documents m'ont été transmit dans un délai permettant un contrôle sérieux.

J'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages et les réponses qui ont été données à mes questions m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Je remercie M. NESPOULOUS Jean, Trésorier, ainsi que Madame TIFFY, Expert Comptable, pour avoir mis à disposition toutes les pièces nécessaires à ma mission et avoir répondu à mes différentes questions.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

A Alès le 11 Janvier 2025

M. OFFREDI Jacky